

AUS POLITIK UND WISSENSCHAFT

L'Organisation de la Conférence Islamique

Par *Mark Zimdars*

"Attachez vous tous, fortement, au pacte de Dieu, ne vous divisiez pas"¹

I. Introduction

Le sujet de ce travail porte sur l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI; *munazzamat al-mu'tamar al-islami*). L'OCI est une organisation interétatique, et non gouvernementale, comme le sont certaines autres organisations internationales islamiques. Ce travail va surtout essayer de démontrer l'influence de l'Islam sur l'OCI et vice versa étant donné qu'il s'agit d'une organisation islamique. L'Islam ne séparant pas religion et politique, il utilise plusieurs biais pour influencer les valeurs et les comportements politiques:²

- 1) comme religion en tant que telle, à savoir avec un système de foi et des obligations éthiques
- 2) en tant qu'idéologie
- 3) en tant que symbole d'une identité culturelle.

C'est l'interaction de ces trois plans dans la religion islamique, qui produit cette orientation religio-politique distincte.

Dans un premier temps nous nous attacherons à l'évolution des idées panislamiques jusqu'à la première conférence islamique au sommet. Puis nous étudierons le développement jusqu'à la création de l'Organisation de la Conférence Islamique. Une analyse de la Charte, ainsi que du développement de cette organisation jusqu'en 1990, mettra en valeur les

¹ Sura 3/103; épigraphe de l'Organisation de la Conférence Islamique.

² Cf. l'analyse de *R.S. Humpreys*, "Islam And Political Values In Saudi Arabia, Egypt And Syria", *The Middle East Journal*, Nr.33, 1979, pp. 1-9; voir également *I.K. Salem*, *Islam und Völkerrecht*, Berlin 1984, p. 243.

changements d'attitude et les points capitaux de son travail.³ Dans un dernier chapitre il s'agira de montrer l'impact de l'Islam et ses conséquences sur les comportements des pays membres envers l'OCI à partir de l'exemple des deux Etats très axés sur l'Islam, le Pakistan et l'Arabie Saoudite. La conclusion se proposera de définir la position de l'OCI.

II. Le développement de l'idée panislamique au cours de l'histoire jusqu'en 1969⁴

L'unité politique du Dar-al-Islam a été initialement réalisée par le Califat. Autrefois les califes étaient des autorités spirituelles et temporelles. Plus tard, califat et royauté s'assimilèrent; Ibn Chaldun (m. 1406) constatait déjà qu'il s'agissait principalement d'une royauté usant du titre de calife.⁵ A partir du 15^{ème} siècle ce furent les sultans ottomans qui utilisèrent le titre de calife.

Quelques siècles plus tard, à la fin du 18^{ème} et au 19^{ème}, la situation politique du Moyen-Orient a changé: les forces extérieures, surtout la Grande-Bretagne et la France, ont colonisé presque toute la région. C'est alors que les musulmans font connaissance avec la pensée européenne et se soumettent à son influence séculaire, matérialiste et rationaliste. Des penseurs musulmans se rendirent compte que le colonialisme constituait une attaque directe contre l'identité culturelle du monde islamique et que celui-ci était donc dangereux pour eux, pour leur foi, l'Islam.⁶

Cela donna lieu aux sentiments panislamiques, qui furent d'abord de nature anticolonialistes.⁷ La propagation des sentiments panislamiques était l'expression d'une confrontation entre les colonisateurs et les colonisés. Cette confrontation marquait en même temps la différence entre la religion chrétienne et musulmane, de sorte qu'on valorisa l'Islam, ou plutôt l'être musulman: il devenait une partie de l'identité culturelle à défendre. Ainsi naquit une implication politique. En réponse à cette provocation on assistait le plus souvent à des mouvements fondamentalistes; ils revinrent à la religion islamique avec ses obliga-

³ Les aspects économiques ne sont mentionnés que très brièvement et accessoirement pour le reste de l'analyse. La présentation de l'OCI par elle-même et de ses sub-organisations, en particulier par l'IJESCO et l'IDB, n'est pas utilisée pour ce travail.

⁴ Etant donné que l'introduction historique n'est pas la partie centrale de ce travail, la présentation de l'origine historique de l'idée panislamique et de raisons de sa naissance suit l'interprétation dominante, tout en sachant qu'il y a d'autres interprétations, voir p.ex. *Reinhard Schulze*, "Die Islamische Weltliga (Mekka) 1962-1987", *Orient* 29, 1988, pp. 59-61.

⁵ Cf. *Kreiser, K./Diem, W./Majer, H.G.* (éd.), *Lexikon der Islamischen Welt*, vol. 2, Stuttgart, München, Berlin, Köln, Mainz, 1974, p. 81.

⁶ Cf. *Georges de Bouteiller*, "La "Nation Islamique": Utopie Ou Réalité Géopolitique De Demain?", in: *Défense Nationale*, part I, janvier 1981, (ci-après "Nation Islamique" I), p. 62.

⁷ Cf. "Modernisation and Islam", in: *Sudanow*, mai 1981, pp. 13-16.

tions éthiques estimant que le déclin islamique était causé par l'inobservance des règles islamiques.⁸

Les idées panislamiques sont essentiellement liées aux noms de Djamal ad-Din al-Afghani (1838-1897) et Mohammed `Abduh (1849-1905)⁹, qui auraient été les premiers à proposer un congrès islamique.¹⁰ A cette même époque, le sultan Abdülhamit II (règne 1876-1909) essaya d'utiliser politiquement ces idées panislamiques pour améliorer sa position en tant que gardien de la religion - c'est-à-dire de tenter de garder l'unité de l'empire ottoman contre les développements des mouvements nationaux (qui furent surtout arabes).¹¹ Il se servit donc de l'Islam comme idéologie.¹² Mais étant donné que les mouvements nationaux n'étaient pas seulement anticolonialistes, mais aussi anti-ottomaniques, ses tentatives échouèrent.¹³ Il convient de souligner ici que de toutes les influences occidentales, ce fut l'idée de l'Etat-nation qui eut le plus grand succès dans le monde islamique.¹⁴

En dépit de l'échec politique du sultan, sa propagande fit revivre l'idée de la nécessité d'un califat universel. L'abolition du califat par la grande assemblée nationale turque le

8 Cf. les mouvements wahabites, du Mahdi au Sudan, du Sanusi en Libye; cf. "Modemisation and Islam", loc. cit.; cf. également *M. Arkoun*, "L'Islam dans l'Histoire", *Maghreb-Machrek*, Nr.102, 1983, pp. 5-24.

9 Pour plus de détails sur Al-Afghani: *I. Goldziher*, "Djamal ad-Din al-Afghani", in *Encyclopedia Islamica* 2, 1965, pp. 416 sqq.; pour leur pensées politiques cf. *C. Butterworth*, "Prudence versus Legitimacy", in: *Dessouki, Ali. H.E. (éd.)*, *Islamic Resurgence In The Arab World*, New York, 1982, pp. 84-114.

10 *R. Hartmann*, "Zum Gedanken des "Kongresses" in den Reformbestrebungen des islamischen Orients", in: *Die Welt des Islams*, Bd. 24, Leipzig, 1944, p. 123; il constate également que l'idée du congrès en tant que telle est une idée qui n'était pas connue dans l'histoire islamique, mais qui fut introduite dans la pensée islamique par la culture occidentale.

11 *Johannes Reissner*, "Internationale islamische Organisationen", in: *Ende, W./Steinbach, U.*, *Der Islam in der Gegenwart*, München, 2.Aufl., 1989, p. 539; *J. Reissner*, "Internationale islamische Organisationen", in: *Zeitschrift für Kulturaustausch* (ci-après: *J. Reissner*, in: *ZfK*) (Stuttgart) 35, 1985, 4, p. 503.

12 En ce qui concerne les différents plans d'influence de l'Islam, voir l'introduction.

13 Voir note 11.

14 Tout de même, il y a jusqu'à ce jour divergence quant à la conception de l'Etat-nation: n'est elle pas en tant que telle contradictoire par rapport à l'Islam qui, selon certains, nécessite l'unité mondiale de tous les pays musulmans (l'oumma), voir p.ex. *A. Ahsan*, *The Organization of the Islamic Conference: OIC; an introduction to an Islamic political institution*, International Institute of Islamic Thought, Herndon (Virginia), 1988, pp. xi et 121, qui perçoit la conception d'Etat-nation et son idée séculaire de la souveraineté nationale comme le plus grand obstacle pour un succès de l'OIC, qui pour lui est la forme moderne de l'Oumma. Cette question est dépassée par la réalité, cf. *Hasan Moinuddin*, *The Charter of the Islamic Conference and Legal framework of economic co-operation among its member states: a study*, Oxford, 1987, p. 10 sqq. Certains autres jugent que l'idée de l'Etat-nation est devenue une valeur islamique, cf. *J.P. Piscatori*, *Islam in a world of nation-states*, Cambridge 1986, p. 146.

3.3.1924, proposé par Mustafa Kemal, donna lieu à une grande et pertinente discussion hors de la Turquie sur les conséquences qui en découleraient. En tant que symbole de règne, l'abolition du califat ne posa aucun problème - probablement parce qu'il était déjà depuis longtemps une institution tronquée. Ce fut uniquement en tant que symbole de l'unité islamique que le califat mérita d'être défendu.¹⁵ Ce fut donc à la suite de l'abolition du califat que se réunirent les premiers congrès musulmans: en mars 1926 le Congrès du califat eut lieu au Caire, initialement pour élire le roi Fu`ad comme calife; mais ce but ne fut pas atteint à cause de différences insurmontables résultant avant tout de la désagrégation consommée des pays musulmans dont la plupart se trouvaient encore soumis à la colonialisation.¹⁶

Un deuxième congrès ("congrès du monde musulman") eut lieu à la Mecque en juin 1926 sur l'invitation de Abd el-Aziz Ibn Saoud. Pendant ce congrès on se pencha essentiellement sur la question d'organisation de l'Hadj, problématique à cause de la conquête du Hedjaz par Ibn Saoud en 1924/25.

Un troisième congrès, tenu à Jerusalem en décembre 1931, vint s'y ajouter. Faire revivre le califat était impossible, mais l'idée de l'oumma fut reprise.¹⁷ Ainsi fut créée une organisation musulmane internationale, déjà envisagée pendant les deux congrès en 1926; cependant, malgré tous les efforts, la nouvelle organisation ne tarda pas à s'assoupir.

Peut-être était-ce que l'idée panislamique se voyait déjà à cette époque largement distancée par le courant nationaliste arabe.¹⁸ Pendant ce temps, ce n'était donc que sur le plan

¹⁵ En plus le califat symbolise l'ancienne grandeur de l'empire islamique. Les organisations internationales islamiques sont considérées soit comme remplacement moderne du califat, soit comme précurseurs d'un nouveau califat, cf. *J. Reissner*, "Internationale Islamische Organisationen", in: *Ende/Steinbach*, op. cit., p. 539; autre avis p.ex. *G. de Bouteiller*, "Nation Islamique" I, op. cit., p. 62, qui ne voit aucun rapport entre le califat et ces organisations; cf. aussi *T. Nagel*, "König Faisal von Saudi-Arabien und die 'Islamische Solidarität'", in: *Orient* 17, 1976, p. 69, pour les liens entre l'idée de la solidarité islamique et le califat. Il montre également, p. 68, avec un exemple de l'année 1975, que l'idée du califat est toujours vivante.

¹⁶ *Taoufik Bouachba*, "L'Organisation De La Conférence Islamique", in: *Annuaire Français de Droit International*, 1982, p. 166; cf. également *R. Hartmann*, op. cit., p. 129, qui est de l'avis que l'idée d'un renouvellement du califat est à ce point illusoire que l'on ne peut pas s'imaginer que les participants à ce congrès aient cru eux-mêmes arriver à ce but. Pour les différents congrès voir p.ex.: *M.S. Kramer*, *An Introduction to World Islamic Conferences*, Tel Aviv, 1978; *M. Kramer*, *Islam Assembled, The Advent Of Muslim Congresses*, New York, 1986.

¹⁷ Cf. *Maurice Flory*, "Les Conférences Islamiques", in: *Annuaire Français de Droit International*, 1970, p. 234; à part celà, le congrès était focalisé sur la question palestinienne, question alors centrale et unificatrice du monde musulman.

¹⁸ Cf. *M. Flory*, loc. cit., p. 234.

culturel et religieux que l'Islam gardait sa tendance universaliste.¹⁹ Entre 1931 et 1949 il n'y eut aucune conférence islamique internationale.²⁰

Ce courant arabe aboutit à la création de la Ligue Arabe le 22 mars 1945. La période qui suivit sa fondation fut relativement creuse pour ce qui était d'une solution panislamique. Tandis que le monde islamique restait bloqué par la prédominance du courant arabe, l'idée panislamique continuait d'exister. C'était surtout le Pakistan, le nouvel Etat, créé en 1947, qui prit de nouvelles initiatives.

Ainsi un congrès du Monde Musulman, tenu en Fev. 1949 à Karachi, fit renaître le Mu'tamar al-'alam al-islami (congrès du Monde Musulman) en tant qu'institution. Un second congrès en 1952, également tenu à Karachi, fut l'occasion de définir un mode d'organisation, lequel existe encore aujourd'hui, servant de support à l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) pour les questions culturelles.²¹ Une conférence internationale islamique d'ordre économique se tint également en 1949, à Karachi. Par ailleurs, les frères musulmans agirent comme un puissant moteur pour la propagation des idées panislamiques (conférence à Jerusalem en 1953).²²

Une troisième phase du mouvement panislamique succéda à la révolution égyptienne en 1952 - qui engendra par la suite l'opposition dominante des années suivantes entre les Etats socialistes-progressistes et les Etats conservateurs. Certains chefs d'Etat (notamment de l'Arabie Saoudite) estimaient que la Ligue Arabe, de plus en plus dominée par l'Egypte et la Syrie, ne leur donnait pas l'occasion d'intervenir diplomatiquement dans les relations internationales. Ils espéraient qu'un regroupement dans une structure plus large leur permettrait d'échapper à la tutelle des Etats progressistes.²³

Ainsi la nouvelle révélation des idées panislamiques émanait-elle de motifs légèrement différents de ceux d'avant-guerre, sans que ces intentions initialement poursuivies perdaient leur impact.²⁴

¹⁹ R. Hartmann, op. cit., p. 126.

²⁰ Sauf une conférence des musulmans européens à Genève en 1935.

²¹ Cf. Reinhard Schulze, "Regionale Gruppierungen und Organisationen", in: Steinbach, U./Robert, R. (éd.), Der Nahe und Mittlere Osten, Handbuch vol.II, Opladen, 1988, p. 476.

²² Cf. Robert Stephens, "World bit to heal the division of Islam", in: Observer, 5.3.1972.

²³ Cf. M. Flory, op. cit., p. 234; voir aussi: "La Conférence Islamique Au Sommet", in: Maghreb, no.36, 1969, p. 28; cf. également Maxime Rodinson, "Islam et Politique", in: Le Monde, 23.9.1969, qui révèle surtout que l'appel à la solidarité islamique est un instrument politique; cf.: "Vom islamischen Pakt zur islamischen Konferenz", in: Neue Zürcher Zeitung, 27.2.1974.

²⁴ Cf. M. Flory, op. cit., p. 234.

Le roi Saoud, Gamal Abdel Nasser et Mohammed Ali, chef du gouvernement pakistanais, se rencontrèrent à la Mecque en août 1954, rencontre au cours de laquelle fut élaboré le projet d'une nouvelle organisation panislamique. Mais les tensions entre l'Égypte et l'Arabie Saoudite entravèrent la réalisation de ce projet.²⁵

En 1962, le roi Saoud organisa une entrevue à l'occasion du pèlerinage. Ce fut une rencontre non-gouvernementale de penseurs et juristes islamiques. La conférence aboutit à la création de la Ligue Mondiale de l'Islam (Rabitat al-'alam al-islami). Malgré son caractère non-gouvernemental, elle fut clairement créée pour des raisons politiques²⁶ - dans le cadre de la politique anti-nasserienne de l'Arabie-Saoudite. Ainsi, l'organisation était-elle, et le reste encore, orientée du côté fondamentaliste saoudien. Une conférence du congrès du Mu'tamar al-'alam al-islami, tenue en 1964 à Mogadischu, invoqua la nécessité d'un sommet islamique.

Au cours d'une conférence de la Ligue du Monde Musulman, le 17-22 avril 1965 à la Mecque, Fayçal, devenu roi en 1964, proclama officiellement son intention d'une conférence islamique au sommet. Ceci pourrait être considéré comme le début d'une nouvelle phase vers l'Organisation de la Conférence Islamique.²⁷ Poursuivant sa politique anti-nasserienne, Fayçal réitéra au cours d'une visite chez le Chah, en décembre 1965, l'idée d'une conférence musulmane, chargée d'examiner les problèmes importants du monde musulman.²⁸ En 1966, il fit de nombreux voyages, rendant visite à la Jordanie, au Soudan, au Pakistan, à la Turquie, au Maroc, à la Guinée, au Mali, à la Tunisie, pour populariser son projet.²⁹

²⁵ Cette rencontre soulève la question du pourquoi de cette rencontre, malgré l'échec prévisible? Probablement, le roi Saoud croyait-il encore avoir une chance de convaincre Nasser de la nécessité d'un cadre islamique - vu que l'initiative en était à ses débuts.

²⁶ Ce caractère politique est vivement contesté par l'organisation elle-même. Toutefois on la soupçonne de l'être, surtout à cause de tout un département traitant de questions politiques; voir *R. Schulze*, "Regionale Gruppierungen und Organisationen", in: *Steinbach/Robert*, op. cit., p. 474; *J. Reissner*, in: *ZfK*, loc. cit., p. 504; *Smilja Avramov*, "Le monde islamique: unité et conflits", in: *Revue de Politique Internationale*, no.816, 1984, p. 12; *Jordan Jelic*, "Die Islamische Weltliga und die Organisation der islamischen Konferenz", in: *Internationale Politik* (Belgrad) 36, 5.12.1985, pp. 14-17; sur la Ligue voir *G. de Bouteiller*, "La Ligue Islamique Mondiale, Une Institution Tentaculaire", in: *Défense Nationale*, janvier 1984, pp. 73-80.

²⁷ Cf. *H. Moinuddin*, op. cit., p. 709; *S.S. Pirzada*, "Pakistan And The OCT", allocution 16.4.1987, in: *Pakistan Horizon*, Karachi, vol.XL, 1987, p. 27.

²⁸ Cf. *Maghreb*, no.18, 1966, pp. 3-6.

²⁹ *H. Moinuddin*, op. cit., p. 70; Pontificio Istituto Di Studi Arabi E Islamici, *Les Organisations Islamiques Internationales*, *Etudes Arabes* no.66, Rome, 1984-1, p. 77. *K. Chater*, "La Conférence Islamique: objectifs et réalités", in: *Etudes internationales* (Tunis), (janvier-mars 1982) 2, p. 11., indique le rapport entre l'accueil très divergent de cette campagne dans les différents états et la répartition de ces pays dans les deux systèmes d'alliances mondiales.

Toutefois, le caractère anti-nasserien de cette tentative la fit échouer. Et de fait, la propagande égyptienne réussissait bien à annuler les effets de la tentative wahhabitienne en dénonçant, derrière ce projet de "pacte" réactionnaire, "la main des impérialistes américains"³⁰. Dans une allocution du 22 février 1966, Nasser interpréta les efforts de Fayçal comme une alliance islamique contre le socialisme. Il condamna cette démarche, l'accusant de vouloir confronter l'idée de l'unité islamique à celle de l'unité arabe pour détruire cette dernière.³¹

Il faut noter, que l'idée d'opposer le nationalisme arabe et l'idée de l'unité islamique est assez étrange, puisque la montée du nationalisme arabe est inséparable de l'Islam, et est de surcroît stimulée par celle-ci. Un nationalisme arabe est inconcevable sans l'Islam.³²

Il était nécessaire de s'attarder sur le déroulement historique pour d'abord mieux comprendre que les différentes attitudes envers l'Islam au sein du monde islamique n'ont jamais été sans répercussion; et puis, que le problème de l'unité arabe face à celui de l'unité islamique existe encore, consistant surtout dans la prédominance arabe au sein de l'OIC.³³ Qui plus est, l'Islam, du moins en tant que religion (nécessitant l'unité islamique) - et même sur tous les trois plans (voir introduction) -, se révèle comme ayant toujours influencé les événements politiques au Moyen-Orient.

30 "La Conférence Islamique Au Sommet", loc. cit., p. 28; cf. *M. Rodinson*, op. cit.; *Reinhard Schulze*, "Eine islamische Alternative zu den Blöcken?", in: *Vereinte Nationen* (Koblenz) 32, juin 1984, p. 10, montre que cette propagande était facilitée par le fait que Fayçal s'appuyait dans ses tentatives sur le Chah et Hassan II, qui étaient des alliés des Etats-Unis; ainsi on pensait à une sorte de succession du pacte CENTO, comme celui-ci avait déjà échoué. Bien sûr, les auteurs socialistes donnent raison à cette argumentation de Nasser, voir p.ex. *Robbe, M./Grzeskowiak, M.*, "Islamische Solidarisierung - Etappen, Möglichkeiten, Grenzen", in: *Asien, Afrika, Lateinamerika* (Berlin/Ost) 12, 1984, p. 63.

31 *H. Moinuddin*, op. cit., p. 70; cf. également la note 30; en ce qui concerne l'allocution de Nasser, voir également *Hans Kruse*, *Islamische Völkerrechtslehre*, Bochum, 1979, pp. 215-218; dans ce chapitre il montre également tout le conflit entre Nasser et Fayçal ainsi que son enjeu.

32 *H. Moinuddin*, op. cit., p. 71; *E. Salem*, "Nationalism and Islam", in: *Muslim World*, 52, 1962, p. 282; "L'Islam, Soubassement Idéologique De La Renaissance Arabe", in: *Maghreb-Machrek*, no.66, 1974, pp. 145 sq.; *Edward Mortimer*, *Faith And Power*, London, 1982, p. 177, montre que le comportement de l'Arabie Saoudite n'était pas uniquement anti-nasserien, mais également soutenu par l'idée qu'idéologiquement une nation arabe séparée de l'oumma serait inacceptable; *Oliver Carré* et *Michel Seurat*, "L'utopie islamiste au Moyen-Orient arabe", in: *Carré, O.* (éd.), *L'Islam Et L'Etat Dans Le Monde D'Aujourd'hui*, Paris, 1982, pp. 13 sq., sont de l'avis que même l'interprétation de l'histoire en ce qui concerne la distinction entre l'islamisme succédant à l'arabisme serait fautive. Il faut souligner que bien des arabes ne considèrent l'Islam souvent qu'en tant que part de leur héritage culturel, une dégradation certainement inacceptable pour les musulmans traditionnels.

33 Bien sûr, aussi pour d'autres raisons, p.ex. la richesse pétrolière de certains Etats arabes.

L'idée panislamique vécut un nouveau recul à la suite de la guerre de six jours (5.-10.06.1967). Malgré sa sévère défaite, Nasser devenait plus que jamais le "leader" incontestable du monde arabe réuni contre Israël. Un sentiment de solidarité arabe relégua l'antinesserisme à l'arrière-plan, de sorte qu'un sommet arabe apparut comme une manoeuvre bien plus profitable.³⁴

Malgré ces événements, il faut dire que la défaite de Nasser marqua le début de la fin de la période nasserienne en même temps que la montée des Etats conservateurs, notamment de l'Arabie Saoudite.³⁵ Ce changement est bien illustré par le fait que Nasser dut mettre fin à son soutien au groupe progressiste pendant la guerre du Yemen, afin d'obtenir l'indispensable aide financière de l'Arabie Saoudite. Finalement il n'y avait plus beaucoup de monde, entre 1967 et le milieu 1969 pour réclamer la réunion d'un sommet islamique.

Ainsi, l'appel lancée par le roi Hassan II du Maroc, en janvier 1968, passa-t-il à peu près inaperçu, de même que son renouvellement en juin 1969.³⁶ Or, cette fois Fayçal reprit, lui aussi, publiquement son projet, disposant de plus de liberté d'action après le déclin du pouvoir de Nasser.³⁷

Mais il fallut un événement extérieur pour surmonter les réticences: le grand choc émotionnel causé par l'incendie de la mosquée Al-Aqsa, le 21 août 1969. Le monde islamique considéra Israël comme coupable, à l'unanimité - à cause de son occupation de Jérusalem et des territoires palestiniens - bien que cet acte criminel fut l'oeuvre d'un fanatique chrétien australien.³⁸ Ainsi le monde islamique se trouva-t-il unifié au nom de l'Islam (plan religieux).³⁹

Le 25/26 août 1969 eut lieu une réunion des ministres des affaires étrangères des Etats-membres de la Ligue Arabe au Caire. Le Maroc, conjointement avec l'Arabie Saoudite, fut alors mandaté par la Ligue arabe pour organiser une conférence au Sommet.⁴⁰ En raison des dissidents avec le Président Nasser, le roi Fayçal préféra ne pas se mettre en avant dans

34 "La Conférence Islamique Au Sommet", loc. cit., p. 29; *M. Flory*, op. cit., p. 235; *R. Schulze*, "Regionale Gruppierungen und Organisationen", in: *Steinbach/Robert*, op. cit., p. 470; cf. également *Voigtländer, R./Höhne, K.*, "Organisation der Islamischen Konferenz", in: *Deutsche Aussenpolitik* (Berlin/Ost), 7, 1981, p. 119.

35 Voir note 34.

36 "La Conference Islamique Au Sommet", loc. cit., p. 29; en ce qui concerne les raisons de Hassan II de lancer ses appels voir *M. Flory*, op. cit., p. 235.

37 *Voigtländer/Höhne*, op. cit., p. 119.

38 A propos de cet incendie voir p.ex. *The Times* et *Frankfurter Allgemeine Zeitung* du 22.8.1969.

39 *K. Chater*, op. cit., p. 11, parle de la "solidarité instinctive", exprimant par là que l'esprit de l'unité islamique originelle est resté vivace.

40 *K. Chater*, op. cit., p. 13, signale la continuité des différents objectifs des dirigeants arabes quant à cette conférence.

la phase préparatoire et laissa l'initiative au roi Hassan II, incontestablement mieux placé pour réussir. Une activité diplomatique intense aboutit vite à une conférence préparatoire, le 8 septembre, à Rabat⁴¹, puis à la réunion d'une conférence islamique au Sommet, à Rabat, du 22 au 25 septembre 1969.

La vague émotionnelle fut assez forte pour déjouer la dernière tentative du Président Nasser à bloquer cette conférence par l'idée astucieuse de tenir une réunion préparatoire pour fixer l'ordre du jour - réunion, qui aurait certainement abouti à la mise en évidence des divergences entre les participants et aurait ainsi fait échouer la tentative de la conférence. De plus, il fallait agir vite parce qu'une vague émotionnelle ne se conserve pas indéfiniment.

III. Rabat 1969 - quels sont les Etats islamiques? Et les pas vers la fondation de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI)

1. Critères de qualité de membre - les invités

La charte de l'OCI ne contient pas de définition exacte des Etats qui ont le droit de devenir membres; elle contient uniquement une sorte de clause sybilline, selon laquelle ce droit appartient à "chaque Etat islamique" (Art. VIII).

Comme aujourd'hui la situation est plutôt inversée, à savoir que l'on définit le critère "Etat islamique" suivant l'appartenance à l'OCI⁴², il paraît intéressant de se pencher sur les critères d'affiliation.⁴³

Trois critères furent appliqués: premièrement le critère de statut politique: les invitations à la conférence au sommet furent adressées uniquement aux Etats souverains et indépendants, excluant ainsi les émirats du Golfe, alors encore sous tutelle britannique. Deuxièmement, le critère islamique (critère quantitatif): doit être considéré comme islamique l'Etat dont la population est à 50 % ou plus musulmane. On a ajouté des pays à forte minorité musulmane. De plus, cette règle a été battue en brèche par la non-invitation de l'Ethiopie et de l'Albanie.⁴⁴ Troisièmement, le critère constitutif: tous les Etats dont la constitution énonce l'Islam comme religion nationale sont admis.

⁴¹ Cette conférence préparatoire était composé de sept ministres des Affaires étrangères, à savoir de l'Arabie Saoudite, de l'Iran, de la Malaisie, du Maroc, du Nigeria, du Pakistan et de la Somalie.

⁴² Ainsi p.ex. G. de Bouteiller, "Nation Islamique" I, op. cit., p. 64.

⁴³ Voir M. Flory, op. cit., pp. 236 sqq.; T. Bouachba, op. cit., pp. 269 sqq.

⁴⁴ Voir les essais d'explication de ce fait, M. Flory, op. cit., p. 239.

La pratique admet un critère supplémentaire que l'on peut considérer comme un critère subjectif. Certains Etats africains ont en effet été admis comme membres, en raison de ce que leur Chef d'Etat était de religion musulmane.⁴⁵ Les Etats socialistes avec forte minorité musulmane, à savoir la Chine et l'URSS, furent également écartés pour des raisons subjectives.

Ainsi convia-t-on 35 Etats, à savoir l'Afghanistan, l'Algérie, l'Arabie Saoudite, *le Cameroun*, *la Côte d'Ivoire*, *la Gambie*, la Guinée, *la Haute-Volta*⁴⁶, l'Indonésie, l'Iran, *l'Irak*, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Libye, la Malaisie, *les Iles Maldives*, le Mali, la Mauritanie, le Niger, *le Nigéria*, le Pakistan, la République Arabe Unie, la République du Yémen, le Sénégal, *la Sierra Leone*, la Somalie, le Soudan, *la Syrie*, la Tanzanie, le Tchad, la Tunisie, la Turquie, le Yémen du Nord.⁴⁷

Il faut encore ajouter l'Inde, pays à forte minorité musulmane, qui n'avait pas été invitée à l'origine, mais que l'on admit sur sa demande. Alors que le jour de son arrivée, personne n'avait protesté contre sa présence, les délégations pakistanaises, turques, iraniennes et jordaniennes⁴⁸ menaçèrent le lendemain de repartir, si la délégation hindoue persistait à rester. Il fallut donc trouver une solution, et la délégation hindoue partit de son propre gré.⁴⁹ 50 51

45 *T. Bouachba*, op. cit., p. 271; p.ex. l'Ouganda et le Gabon; d'ailleurs aucun Chef d'Etat/Chef de gouvernement chrétien n'est venu - ils étaient 9 invités.

46 Pays aujourd'hui nommé Burkina Faso.

47 Sont imprimés en italique les Etats qui ne sont pas venus à la Conférence.

48 Les trois premiers liés par le CENTO, la Jordanie liée au Pakistan par des accords de coopération militaire - ceci pour démontrer le style des alliances.

49 Qui eut pour conséquence que New-Delhi rappela tous ses représentants diplomatiques du Maroc et de la Jordanie.

50 Petite anecdote: le départ de la délégation indienne fut si inattendu que, dans le communiqué final, on trouve la formule de participation d'une délégation de musulmans de l'Inde; mais cette atteinte à la souveraineté indienne contre toute habitude diplomatique est à considérer plus comme accidentelle que volontaire, cf. *M. Flory*, op. cit., p. 239; "La Conférence Islamique Au Sommet", loc. cit., p. 32.

51 Concernant les événements, voir: la description détaillée de *T. Desjardins*, "Etalement du Sommet islamique évité par justesse", in: *Le Figaro*, 25.9.1989; "La Conférence Islamique Au Sommet", loc. cit.; cf. également *Robbe/Grzeskowiak*, op. cit., p. 63; *S. Akhter*, "The Rabat Conference", in: *Pakistan Horizon*, XXII 1969, pp. 336-340; de point de vue indienne *G. Jail*, "The Debacle At Rabat", in: *Times Of India*, 8.10.1969 et 9.10.1969.

2. *La Conférence au Sommet*

La Conférence au Sommet⁵², tenue du 22-25 septembre 1969, appelle quelques remarques: Aucun ordre du jour n'avait été fixé, ce qui permettait de camoufler les conflits.⁵³ L'invitation avait été formulée comme suit: "débatte de la catastrophe survenue à la mosquée Al-Aqsa et la question de la ville de Jérusalem". Les discussions opposaient principalement deux centres d'intérêts différents: une minorité des Etats demandait le jihad, alors que la majorité votait en faveur d'une solution diplomatique, en se contentant d'approuver la lutte de libération nationale.⁵⁴

Ainsi au Caire, par exemple, on craignait que la conférence ne se borne à l'aspect religieux, tout en espérant une prise de position politique.⁵⁵ La déclaration finale⁵⁶ comportait un compromis entre les conservateurs et les progressistes, approuvant le "plein appui" (accordé au peuple palestinien) "pour le rétablissement de ses droits spoliés et dans sa lutte pour la libération nationale." Cette formule laissa ouverte la question de savoir s'il s'agissait de la libération du territoire occupé ou de la Palestine toute entière.⁵⁷ De plus, elle s'abstint particulièrement de mettre directement en cause le gouvernement israélien - la déclaration ne devant pas être anti-juive - ce qui reflétait ainsi plutôt la réussite des conservateurs espérant une solution diplomatique.⁵⁸ Pourtant la déclaration en faveur de la lutte palestinienne ne peut être considérée comme la "revanche" des Etats progressistes.⁵⁹ La déclaration finale ajoute, que les Etats sont "résolu(s) à rejeter toute solution du problème palestinien qui refuserait à Jérusalem son statut antérieur à Juin 1967". En outre, elle invita les "Grandes Puissances" à s'engager.

Mais on n'en resta pas à la discussion sur Jérusalem; on évoqua largement le problème palestinien - comme il en ressort de la déclaration finale.⁶⁰ Ainsi s'explique le rôle très important de l'OLP à cette conférence. El-Fath proposa même une déclaration prévoyant la

⁵² Malgré le fait qu'uniquement 10 parmi les 25 Etats étaient représentés au Sommet, c'est-à-dire par un chef d'Etat/chef de gouvernement, on parle toujours d'une conférence au Sommet.

⁵³ Cf. Eric Rouleau, "La conférence islamique de Rabat", in: *Le Monde*, 23.9.1969.

⁵⁴ Cf. "La Conférence Islamique Au Sommet", loc. cit., p. 32.

⁵⁵ Cf. "Kairo und die arabische Gipfelkonferenz", in: *Neue Zürcher Zeitung*, 25.9.1969.

⁵⁶ Reproduit dans *Le Monde* du 27.9.1969.

⁵⁷ Cf. "Une relative pondération", in: *Le Monde*, 27.9.1969; cf. aussi P. Harremann, "Une relative pondération", in: *Le Monde*, 21./22.9. 1969, qui mentionne le problème que certains Etats ont eu de forts liens économiques avec Israël ou subsistaient même grâce à l'aide financière d'Israël; ces Etats étaient surtout l'Iran, la Turquie, le Sénégal - Etats ayant des relations diplomatiques avec Israël, voir Chaudri N.A. Khan, *Commonwealth Of Muslim States*, Ferozsons Ltd., 2.éd., Lahore, 1978, p. 154.

⁵⁸ Pour la valuation cf. "La Conférence Islamique Au Sommet", loc. cit., pp. 32 sqq.

⁵⁹ Voir note 58.

⁶⁰ Cf. E. Rouleau, "La conférence islamique de Rabat", in: *Le Monde*, 25.9.1969.

lutte commune (aide matérielle/boycot etc.) contre Israël. Cette proposition fut rejetée. Mais l'Algérie proposa d'assigner à l'OLP la qualité de membre. Finalement, on lui attribua un statut d'observateur, également obtenu par la Ligue Arabe.⁶¹ C'était la première fois que l'OLP avait obtenu un tel statut en dehors de conférences uniquement arabes.⁶² On pourrait ainsi parler de l'appartenance de l'OLP au plan mondial.

Un succès de cette conférence consista dans l'invitation qu'envoya Hassan II à Ould Daddah, président de la Mauritanie, bien que le Maroc ne l'eût jamais reconnue et en revendiquait même le territoire. C'était le premier pas vers la reconnaissance faite "dans l'esprit de l'unité islamique" tant souhaité pour cette conférence. Ainsi l'OCI fut pour la première fois un podium de réconciliation. En ce qui concerne le bilan de cette conférence, il est très controversé s'il s'agit d'une réussite⁶³ ou d'un échec⁶⁴.

3. *Les pas vers la création de l'OCI*

Le communiqué final de Rabat avait prévu de tenir une conférence des ministres des affaires étrangères (ci-après ICFM⁶⁵) en mars 1970, pour discuter du succès des pas entrepris par rapport avec le communiqué final de Rabat, et envisager la question de l'établissement d'un secrétariat général permanent.

Ainsi la première ICFM s'est-elle tenue à Jeddah le 23-25 mars 1970 avec la participation de 22 Etats. Il fut alors décidé de créer un secrétariat général, malgré les réserves de la Turquie, de l'Algérie et de la Libye, qui, en tant qu'Etats laïques, s'opposaient à une organisation.⁶⁶

Le conflit israélo-arabe en était à un "match nul" entre conservateurs et progressistes. La déclaration finale se prononça à nouveau en faveur d'un règlement pacifique.⁶⁷ La création

61 C'était évident, vu que l'impulsion finale pour cette conférence naquit au cours d'une réunion des ministres des affaires étrangères de la Ligue Arabe.

62 Robbe/Grzeskowiak, op. cit., p. 63.

63 Cf. p.ex. E. Rouleau, loc. cit., 23.9.1969 et 25.9.1969, qui considère le fait qu'elle ait eu lieu comme réussite.

64 Cf. p.ex. T. Desjardins "Le sommet islamique a tourné à la confusion de ses instigateurs", in: Le Figaro, 25.9.1969; R. Chimelli, "Die islamische Welt bleibt uneins", in: Süddeutsche Zeitung, 27./28.9. 1969; voir également le commentaire dans "La Conférence Islamique Au Sommet", loc. cit., p. 34, "il est tentant de conclure qu'une unanimité de surface a laissé intactes les divergences des participants à la conférence au "sommet"". Sur ces divergences cf. K. Chater, op. cit., p. 15.

65 Islamic Conference of Foreign Ministers.

66 Cf. "Les répercussions du Conflit Israélo-Arabe", in: Le Monde, 28.3.1970.

67 D'une façon assez comparable à la fameuse résolution 242 du Conseil de Sécurité du 22.11.1967 - ce qui est d'autant plus étonnant que plus tard cette résolution fut condamnée.

d'un Etat palestinien n'y était pas mentionné en particulier, par contre le soutien à l'OLP s'y voyait affirmé.

Le vrai succès de cette conférence - excepté l'établissement du secrétariat général et la nomination du premier secrétaire général - ce fut l'établissement d'un dialogue entre l'Arabie Saoudite et le Yémen démocratique.⁶⁸ Une fois de plus, l'OCI se présentait en tant que forum de dialogue.

La deuxième ICFM, tenue le 26-28 décembre 1970 à Karachi, en présence de 22 Etats, n'eut pas beaucoup de résultats.⁶⁹ Il faut mentionner l'élaboration d'un projet de centre culturel islamique, l'accord sur des conférences annuelles entre ministres des affaires étrangères, et le plan d'élaboration d'une charte.⁷⁰

Ce ne fut qu'en 1972, lors de la troisième ICFM, tenue du 29 février au 4 mars à Jeddah, que fut créée l'OCI par l'adoption de la Charte. Ceci mis à part, la conférence était sous l'impression de la séparation de Bangladesh du Pakistan - problème que cette conférence ne réussit pas à résoudre.

IV. La Charte de l'Organisation de la Conférence Islamique

Avant d'examiner de plus près quelques articles de la Charte, quelques remarques plus générales sur l'Organisation s'imposent.

1. Remarques générales

Il s'agit d'une organisation intergouvernementale régionale spéciale, parce qu'il lui manque tous les facteurs de cohésion normalement donnés (facteurs d'unité politique, sociale, économique, culturelle, langue). Le seul facteur de cohésion est constitué par l'Islam (du moins ce que l'on sous-entend par l'Islam et malgré les interprétations très différentes). En effet, c'est la première fois qu'il y a autant d'Etats uniquement islamiques réunis dans une organisation internationale.

⁶⁸ En effet, c'était la première fois qu'un premier ministre républicain du Yémen était en Arabie Saoudite depuis 1962 (fin de pouvoir de l'Imam à Sanaa).

⁶⁹ C.N.A. Khan, op. cit., p. 166, mentionne p.ex. le Kashmir, Chypre, l'Eritrée, la Thaïlande et les Philippines en tant que régions de conflit concernant l'Islam ou des pays islamiques qui n'étaient pas traités.

⁷⁰ En ce qui concerne la conférence cf. également R. Stephens, op. cit.

Pourtant, la notion d'Etat islamique n'a pas la même signification pour tous les Etats. On peut classer les Etats-membres, en quatre catégories selon leur politique légale:⁷¹

- a) sécularisation totale - existant uniquement en Turquie
- b) Etats islamiques modernistes - ayant des codes dérivés du monde occidental, indiquant le droit islamique (sharia) en tant que source subsidiaire de droit, p.ex. l'Egypte
- c) orientation traditionnelle - Etats qui ne connaissent que la sharia et siyasa shariyya - et n'ont pas, le plus souvent, des codes écrits, p.ex. l'Arabie Saoudite
- d) Etats africains et asiatiques décolonisés qui ont retenu le système de droit introduit pendant la période colonialiste.

Ces différences sont reflétées par la Charte et se retrouvent constamment dans l'attitude de chacun des Etats. L'art. XIII par exemple montre surtout la diversité due à l'intégration du groupe des Etats (d) dans l'OCI, en énonçant comme langues officielles non seulement l'arabe, mais également l'anglais et le français.⁷²

En outre, tous les Etats réunis appartiennent au Tiers Monde⁷³ (sont respectivement des pays en voie de développement): ainsi, peut-on classer les Etats dans quatre groupes économiques différents:^{74 75}

- a) ceux à vocation pétrolière, riches en capitaux, dépourvus de main-d'oeuvre, où l'agriculture représente moins de 1 % du P.N.B. (Arabie Saoudite, Emirats)
- b) d'autres disposant, à part du pétrole, de main-d'oeuvre, d'une agriculture et d'une industrie déjà relativement développées (Irak, Indonésie, Malaisie, Algérie)
- c) d'autres encore sans richesses minières, avec beaucoup de main-d'oeuvre, un large marché intérieur, une agriculture exportatrice, une certaine industrie, mais dépourvus de capitaux (Egypte, Turquie, Pakistan)
- d) enfin, les pays à vocation agricole, peu industrialisés (Soudan, Tchad, Mali, Somalie, Guinée, Niger, Sénégal, l'ancien Yémen du Nord).

Une autre catégorisation, tripartite, suit la répartition régionale; il y a des pays arabes, africains et asiatiques.

⁷¹ H. Moinuddin, op. cit., pp. 12 sq.

⁷² Cf. J. Reissner, in: ZfK, loc. cit., pp. 503-506.

⁷³ Des trente pays les plus pauvres du monde recensés par l'ONU, quinze sont des Etats musulmans (dont onze africains), à savoir l'Afghanistan, le Bangladesh, les Comores, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Burkina Faso, le Mali, le Niger, l'Ouganda, la Somalie, le Soudan, le Tchad, le Yémen, voir G. de Bouteiller, "Nation Islamique" I, p. 65.

⁷⁴ G. de Bouteiller, "La "Nation Islamique": Utopie Ou Réalité Géopolitique De Demain?", in: Défense Nationale, part II, février 1981 (ci-après "Nation Islamique" II), p. 103.

⁷⁵ Déjà cette catégorisation montre les problèmes à surmonter pour créer un marché commun islamique, dont un avant-projet a été soumis à la conférence islamique au sommet à la Mecque en 1981.

On peut encore mentionner d'autres différences, souvent sources de conflits: premièrement, les divergences dans l'attitude internationale, soit en étant alliés à l'Ouest, comme la Turquie et jadis l'Iran, ou alliés à l'Est, comme la Syrie, ou non-alliés; deuxièmement, les disputes au sein de l'OCI, p.ex. Iran-Iraq, Libye-Tchad; jadis (davantage qu'aujourd'hui) quelques Etats entretenaient de bonnes relations avec Israël; quatrièmement, l'attitude interne envers l'Islam, non seulement au niveau législatif, mais par exemple dans les pays à forte minorité non-islamique, où existe souvent un courant de séparation entre la politique et la religion, etc.

2. *La Charte*⁷⁶

Contentons-nous de faire quelques remarques importantes au sujet du système de l'organisation tel qu'il est exprimé dans la Charte.

a) Le préambule

Le préambule reflète les facteurs primordiaux de cohésion en énonçant l'importance de l'Islam. En outre, il affirme l'adhésion de l'OCI à la Charte des Nations Unies; cela peut être une simple répétition, vu les tâches obligatoires pour tous les Etats-membres de l'ONU (cf. Art. 52 et 103 Charte ONU); ou alors c'est un engagement vis-à-vis des principes légaux internationaux, ainsi une sorte d'abondance de la conception islamique de droit international.⁷⁷

b) Art. II: les buts

Les objectifs de l'organisation peuvent être répartis en trois catégories⁷⁸:

- (a) buts internes
- (b) objectifs envers les entités particulières
- (c) objectifs externes

(a): Le but principal est la consolidation de la solidarité islamique. Elle ne pourra se faire que par "la coopération entre les Etats-membres dans les domaines économiques, sociaux, culturels, scientifiques...". Cela délimite bien le champ de travail de l'organisation. Selon l'ICFM l'objectif ultime est une forte intégration des pays-membres dans l'organisation. On peut encore ajouter que certaines stipulations de la

⁷⁶ Publié p.ex. in: United Nations Treaties Series (UNTS) 914, 103- 128.

⁷⁷ D'abord l'introduction d'un article XII était prévue comme suit: "This Charter shall not contain any matter which contradicts with the Charter of the United Nations or infrings on the rights of the member States and their obligations towards it"; cf. la réserve de l'Iran lors de la signature de la Charte comme signe de cette position.

⁷⁸ Cf. H. Moinuddin, op. cit., p. 74.

Charte de l'OUA et du pacte de la Ligue Arabe sont similaires: Art. II A 3 et 4 "œuvrer contre la discrimination raciale", contre "le colonialisme" et "consolider la paix" ne sont que des répétitions des obligations internationales.⁷⁹

(b): Art. II A 5 est le seul à mentionner un cas concret. Ceci s'explique par l'importance éminente du problème de Jérusalem et de la Palestine pour se qui est de la création et du maintien de cette organisation (qui a toujours au moins ce facteur de cohésion). Cette importance est soulignée également par l'Art. VI 5: le siège du secrétariat général se trouve à Jérusalem à partir de la libération (jusque-là, à Jeddah). L'Art. II A 6 prescrit la consolidation de "la lutte de tous les peuples musulmans", sous forme de support matériel, politique ou financier. Toutefois, la question se pose de savoir qui sont les "peuples musulmans", étant donné que ceux faisant partie des Etats-membres ne peuvent pas être inclus, puisqu'aucun Etat ne va soutenir des groupes dissidents dans son propre pays. En plus, le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats-membres (Art. II B 2) l'interdit.⁸⁰ Seuls peuvent être considérés comme "peuples musulmans" les peuples vivant sous des régimes coloniaux ou une occupation militaire, et les minorités musulmanes habitant des pays non-musulmans.⁸¹

(c): L'art. II A 2 est également très important, parce qu'il stipule la nécessité de "procéder à davantage de consultations entre les pays-membres au sein des organisations internationales". Ceci doit aider à créer la solidarité et l'unité islamique.⁸²

c) Art. II: les principes

Les principes sont la base centrale des relations des Etats-membres entre eux. Tous ces principes sont basés sur des principes généraux de droit international prononcés soit par la Charte de l'ONU ou par le droit coutumier - ils n'ont donc qu'une valeur déclarative et sont obligatoires pour tous les Etats-membres.⁸³ L'Art. II B 4 mentionne le règlement pacifique de tout conflit. Il correspond à l'art. 2 (3), 33 et 37 de la Charte de l'ONU, excepté qu'il ne mentionne pas le règlement judiciaire. Certains expliquent ceci

⁷⁹ Cf. *Barcelona Traction Case* (ICJ Rep. (1970) 3, 32), imposant une obligation erga omnes d'œuvrer contre le colonialisme; pour art. II A 4 cf. art. I 1 Charte ONU.

⁸⁰ Mais la réalité est autre: cf. p.ex. le mouvement sécessioniste Polisario soutenu par l'Algérie - voir *Stephen Zures*, "The United States and Maroco: The Sahara war and Regional Interests", in: *Arab Studies Quarterly*, vol.9, 1987, pp. 422-481, qui démontre les dangers d'un tel engagement même pour les pays souteneurs.

⁸¹ Il se pose le problème de savoir si l'aide à ce dernier groupe n'est pas interdite par le droit international (de la Charte ONU ou droit coutumier) exprimant la règle générale d'autodétermination et non-ingérence, cf. tout de suite infra sous c). Cf. également *H. Moinuddin*, pp. 82 sqq. Pour les problèmes et discussions liés aux minorités musulmanes voir également *A. Ahsan*, op. cit., pp. 66-71.

⁸² Cf. *Voigtländer/Höhne*, op. cit., p. 122.

⁸³ Tous les membres de l'OCI sont membres de l'ONU.

par la tradition islamique de négocier d'abord, suivant un dicton de Muhammad selon lequel une paix véritable doit être basée sur des concessions mutuelles et non pas être octroyée par un tiers.

De plus, et pour cette même raison, un litige devant une cour (cour internationale de justice dans ce cas) n'est pas considéré comme un acte de paix. A la rigueur, l'arbitrage sera admis (si les deux parties participent à la décision). A ce propos, il est intéressant de rapporter le développement de l'idée d'une cour islamique internationale de justice (cf. infra).

d) L'admission, le retrait et la suspension des membres

L'art. VIII a admis tous les participants aux trois conférences à Rabat, en 1969, Jeddah et Karachi en 1970. De plus, chaque Etat islamique a la possibilité d'en devenir membre (voir supra). Le retrait est réglé dans l'art. X (ce qui n'est pas advenu jusqu'à ce jour).

En ce qui concerne la suspension, la Charte se tait, alors qu'elle est largement admise au cas où il y a un "material breach" du contrat multilatéral.⁸⁴ Ainsi, la suspension de la qualité de membre de l'Afghanistan était justifiée par l'infraction à l'art. II A 6, celle de l'Egypte par l'infraction à l'art. II A 5.⁸⁵

e) Les finances

L'art. VII 1 établit le financement de l'organisation par les membres selon leur revenu national, ce qui explique la prépondérance des Etats riches comme l'Arabie Saoudite et le Koweït en particulier.⁸⁶

f) Les organes de la Conférence

L'art. III établit les trois organes principaux de la Conférence: la Conférence des Rois et Chefs d'Etat et de Gouvernement, la Conférence des Ministres des affaires étrangères, et le Secrétariat général avec ses organes subsidiaires.

⁸⁴ Cf. Art. 60 II de la convention de Vienne sur le droit de contrats; pour la juridiction: l'avis consultatif sur la Namibie du CIJ (ICJ Rep. 1971, 47 Par.94) qui énonce qu'une suspension est largement admise par le droit coutumier; pour la littérature p.ex.: *Menzel, E./Ipsen, K., Völkerrecht*, 2.éd., München, 1979, p. 331.

⁸⁵ Voir *H. Moinuddin, Die Organisation der Islamischen Konferenz (OIC) als Forum politischer und wirtschaftlicher Kooperation*, Bochum, 1984, pp. 98 sqq.

⁸⁶ L'Arabie Saoudite et le Koweït ont contribué à 19 pourcent du budget 1984-85. Le budget total de l'OCI était cette année là de \$ 7 million, c'est-à-dire assez faible en comparaison p.ex. de celui de l'OUA (\$ 60 million) et de la Ligue Arabe (\$ 40 million). En plus, l'OCI souffre - toute comme l'ONU, p.ex., - d'un manque de rigueur concernant le paiement des contributions; voir *A. Ahsan*, op. cit., pp. 52 sq.

(a) La Conférence des Rois, Chefs d'Etats et Gouvernements

Cet organe constitue "l'instance suprême" de l'organisation, en vertu de l'art. IV, alinéa 1^{er}. L'alinéa 2 de l'art. IV précise que deux fonctions essentielles reviennent à cette Conférence: une fonction consistant à examiner les problèmes de haute importance se posant à la "Oumma" et une fonction de coordination de la politique tracée. Statutairement, les modalités de réunion ne sont pas précisées. Il y a eu trois conférences séparées par de longues périodes (1969 à Rabat, 1974 à Lahore et 1981 à la Mecque). Or, tenir des conférences dans d'aussi longues intervalles ne permettait pas à cette instance d'accomplir efficacement sa mission, aussi la troisième Conférence au Sommet décidait-elle que la Conférence Islamique au Sommet se tiendrait dorénavant une fois tous les trois ans afin d'être ainsi plus opérationnelle.⁸⁷

La Charte est muette en ce qui concerne le caractère légal des résolutions de la Conférence au Sommet. On peut alors en déduire que les résolutions sur des questions de fond n'ont une force obligatoire que pour les Etats votant affirmatif.⁸⁸ Quant aux questions de procédure, les résolutions de la Conférence au Sommet ont probablement⁸⁹ une force obligatoire pour tous les organes et Etats-membres, même si elles ne sont adoptées qu'à la majorité, ceci à cause de son statut d'"organe suprême de l'organisation" (art. IV).⁹⁰

(b) La Conférence des Ministres des affaires étrangères (ICFM)⁹¹

Il s'agit là de l'organe moteur de l'Organisation, puisque c'est à son niveau que sont prises la plupart des décisions relatives à la vie et à l'action de l'Organisation (voir les attributions dans l'art. V 2: "prendre des décisions sur les questions d'intérêt commun"; "étudier toute question affectant l'un ou plusieurs des Etats membres").

De plus, c'est l'ICFM qui adopte le budget et qui désigne le secrétaire général (art. V). La Conférence qui se réunit annuellement - ou en cas d'urgence en sessions extraordinaires - vote à majorité de deux tiers. En réalité, un vote majoritaire est pratiqué.⁹² Il reste encore la question de la force obligatoire des décisions prises. Moinuddin estime qu'elles ne sont obligatoires que pour les Etats ayant voté affirmativement.⁹³

⁸⁷ Une liste de toutes les conférences se trouve dans l'annexe.

⁸⁸ On ne sait rien de précis. Ainsi p.ex. art. 6 II charte de l'OCDE; cf. aussi le système de la Ligue Arabe, art. 7 surtout.

⁸⁹ Voir note 88.

⁹⁰ Pour tout ce problème voir *H. Moinuddin*, op. cit., pp. 105 sqq.

⁹¹ Une liste de toutes les conférences se trouve dans l'annexe.

⁹² *T. Bouachba*, op. cit., p. 277.

⁹³ *H. Moinuddin*, op. cit., p. 106. Ceci peut être vrai, cf. note 88, quoique l'argumentation de Moinuddin - selon laquelle le principe du droit international public de l'égalité entre les Etats qui est aussi énoncé dans art. II B 1 charte OCI exige cette conclusion - est fautive.

(c) Le Secrétariat général

Organe exécutif principal assurant la stabilité et la permanence de l'Organisation, le Secrétariat général est présidé et dirigé par un Secrétaire général dont les attributions dépassent dans la pratique le cadre strictement administratif. Le Secrétariat général est doté d'un certain nombre de structures dont les plus remarquables sont constituées par les départements principaux. Chacun, ou plusieurs départements principaux à la fois, sont placés sous la direction d'un Secrétaire général adjoint (ils sont quatre).⁹⁴ Ces départements principaux se divisent en sous-départements qui peuvent à leur tour, être divisés en Sections et en Bureaux. Le Secrétariat général (comme d'ailleurs les organes subsidiaires de l'Organisation) fonctionne au travers d'un corps d'agents représenté essentiellement par les fonctionnaires, auxquels s'ajoute un nombre tout à fait réduit d'experts. L'art. VI ne rend pas assez l'importance du rôle joué par le secrétaire général.⁹⁵ Néanmoins, son devoir est de proposer le budget, d'endosser la responsabilité de toutes les mesures financières de l'Organisation; c'est lui qui propose le personnel de Secrétariat général; il est chargé d'inviter officiellement la Conférence à se réunir. Il a aussi le droit de convoquer une réunion extraordinaire. En outre, il élabore les ordres du jour des sessions. Il participe également à tous les travaux de la Conférence et des Commissions qui en sont issues et présente dans ce cadre toutes les clarifications et études relatives aux questions examinées.

Dans la pratique, il joue également un rôle politique notoire en-dehors du cadre des Conférences; dans le cadre de la diplomatie internationale notamment à travers les voyages effectués. Il fait aussi des déclarations de caractère politique à l'occasion et à l'égard de divers événements touchant le monde islamique. Ce rôle ressort également dans le domaine de la recherche d'une solution pacifique aux conflits.⁹⁶ Ce mandat dure quatre ans et n'est pas, en principe, renouvelable (décision de la Conférence au Sommet à Taïf en 1981).⁹⁷

Jusqu'ici, on compte six Secrétaires généraux, à savoir:

⁹⁴ Le nombre a été porté de 3 (art. V 2 E2) à 4 conformément à la décision de la 3^e conférence au sommet (1981). Ils sont les suivants: pour les affaires politiques; pour Jérusalem et la question palestinienne; pour les affaires culturelles, sociales et pour le fonds islamique de solidarité; pour les affaires économiques, financières et administratives.

⁹⁵ Ceci s'explique, selon *K. Chater*, op. cit., p. 15, par la volonté des "états révolutionnaires" de freiner l'OCI en n'admettant qu'un secrétariat faible et, par conséquent, subalterne par rapport aux organes constitués par les Etats-membres.

⁹⁶ *M. Parker*, "Islamic Conference: A waste of time?", in: *The Middle East* (London) (May 1990) 187, p. 18, mentionne l'exemple actuel de la médiation réussie du secrétaire général Al Gabid entre la Bulgarie et la Turquie dans le cas de la minorité turque en Bulgarie.

⁹⁷ Ceci constitue apparemment l'abrogation de l'art. VI alinéa 1.

Tunku Abdul Rahman	1970-1974 (ancien premier ministre malaysien)
Mohammad Hasan Al Tuhamy	1974-1976 (Egypte)
Ahmadou Karim Gaye	1976-1979 (Sénégal)
Habib Chatti	1979-1984 (Tunisie)
S.S. Pirzada	1985-1988 (Pakistan)
Hamid Al Gabid	dès 1989 (ancien premier ministre nigérien)

En conclusion, le rôle du Secrétaire général est décisif pour l'efficacité de l'OCI.

V. De Rabat 1969 au Caire 1990 - le développement au niveau politique⁹⁸

Ce chapitre est consacré aux plus importantes décisions politiques de l'OCI tenant bien compte du fait que le point capital de son travail n'est pas la coordination politique, mais le domaine économique et culturel. Cependant, l'activité dans ces derniers domaines est surtout l'oeuvre de comités spécialisés et organes subsidiaires, présentés dans le chapitre suivant. Somme toute, on peut affirmer que l'OCI est assez hésitante sur le plan politique, n'ayant encore traité que 6 catégories de problèmes⁹⁹: la Palestine (ci-inclus le problème global d'Israël et celui de Jérusalem en particulier), l'Afghanistan, la guerre Iran-Irak, les minorités islamiques¹⁰⁰, les mouvements africains de libération, les droits de l'homme; il est évident que les trois derniers domaines portent sur des résolutions concernant des régions et des cas spécifiques.

La conférence au sommet de 1974 à Lahore traite en principe les mêmes sujets que la précédente, c'est-à-dire le problème israélo-palestinien.¹⁰¹ Seule nouveauté dans ce domaine fut la reconnaissance de l'OLP comme représentant de la Palestine. Ainsi la Palestine devenait membre de l'OCI.

Une part importante des discussions fut consacrée à la question du pétrole. On s'inquiéta beaucoup du problème des pays pauvres insolvables, et une commission d'experts de huit pays fut chargé d'étudier les moyens de les aider.

⁹⁸ Un résumé de toutes les conférences jusqu'à 1987 se trouve dans Kuwait Information and Research Department, Islamic Solidarity, Kuwait, 1987, (ci-après: Kuwait) ainsi que dans les différents volumes de l'Archiv der Gegenwart, Sankt Augustin (paraît tous les quinze jours).

⁹⁹ Cf. Union of International Associations, Yearbook of International Organisations 1987/88, CC 4129g (ci-après: Yearbook); cf. également R. Schulze, "Eine islamische Alternative", loc. cit., p. 95.

¹⁰⁰ Pour le traitement de questions concernant minorités musulmanes voir aussi supra IV 2 b ad (b).

¹⁰¹ Pour toutes les résolutions adoptées à Lahore voir Département of films, Ministry of Informations, Pakistan: Islamic Summit, 2nd, Lahore 1974, Islamabad, 1974.

La conférence ne mérite guère l'attribut "au sommet", car parmi les 36 Etats-membres seuls quelques-uns furent représentés au "sommet". Les plus grands succès furent la réconciliation de l'Arabie Saoudite avec Abu Dhabi et celle du Bangladesh avec le Pakistan. En effet, le Pakistan n'avait pas reconnu le Bangladesh, séparé en 1971 du Pakistan, jusqu'à l'avant-veille de la conférence afin d'en éviter le boycott par le chef d'Etat du Bangladesh. Il est vraisemblable que ce geste accompli au nom de la fraternité islamique relevait plutôt de la nécessité de tenir compte à la fois de raisons intérieures et extérieures.¹⁰²

Lors de la 6^e session 1975 on discuta pour la première fois des questions de maintenir la paix et la sécurité entre Etats-membres.¹⁰³ Lors de la 9^e session en 1978, il fut décidé d'élaborer une déclaration islamique universelle des droits de l'homme.¹⁰⁴

Lors de la 10^e session de l'ICFM à Fes en 1979, à laquelle assistaient 40 des 42 pays-membres (OLP inclus), on suspendit l'appartenance de l'Egypte à l'OCI ainsi qu'à tous les organismes en dépendant, en raison de la signature du traité israélo-égyptien. Le sultanat d'Oman et le Sénégal votèrent contre cette résolution présentée par la Syrie; la Guinée-Bissau, le Niger, le Burkina Faso, la Gambie et le Gabon s'abstinrent lors du vote.¹⁰⁵ On condamna aussi les Etats-Unis, "qui cherchent à imposer ces traités au peuple palestinien et qui entravent par leur action sa marche vers l'indépendance" (formule de compromis).¹⁰⁶ A titre d'information notons que cette conférence adopta soixante-quinze résolutions politiques, économiques et culturelles.

En janvier 1980 se tenait, à Islamabad, la 1^{ère} session extraordinaire, après l'invasion soviétique en Afghanistan.¹⁰⁷ Zia ul-Haq, alors président du Pakistan, en décrit l'enjeu comme suit: "Il s'agit, en fait, d'éviter aux Pays Musulmans une situation analogue, de trouver les moyens susceptibles d'assurer la défense collective de la Oumma plutôt que d'assurer celle des pays individuels. Si nous faillons dans cette tâche, il ne nous sera plus

¹⁰² La situation intérieure n'était pas très stable à l'époque; de plus, la reconnaissance était la condition sine qua non pour obtenir la libération de 90.000 soldats pakistanaïens prisonniers de guerre en Inde; cf. *E. Mortimer*, op. cit., pp. 217 sq. Cf. aussi *A. Ahsan*, op. cit., p. 82.

¹⁰³ Voir *A. Ahsan*, op. cit., pp. 75 sq. Lors de la 11^e session on créa un groupe d'experts pour étudier ce problème. Resté sans effet, le projet était relancé lors de la 13^e session et des recommandations à ce propos étaient adoptées lors de la session suivante. *Parker*, op. cit., p. 18, rapporte une rencontre d'un groupe de travail sur ce même thème en janvier 1990.

¹⁰⁴ Cette déclaration est entièrement reproduite dans *Marcel A. Boissard*, *L'Islam Aujourd'hui*, Paris/UNESCO, 1975, pp. 122-129.

¹⁰⁵ Voir *Le Monde Diplomatique*, juin 1979, p. 35.

¹⁰⁶ Voir note 105.

¹⁰⁷ Sur la conférence voir Ministry of Information, Pakistan: Islamic Conference Of Foreign Minister (Emergency Session) (ci-après: Emergency Session), Islamabad, 1988; voir aussi Kuwait; voir également "A historic assembly", in: *The Pakistan Times*, 26.5.1980.

possible de sauvegarder notre existence dans l'avenir."¹⁰⁸ La conférence "condamne l'agression militaire soviétique contre le peuple afghan", "exige le retrait immédiat et inconditionnel de toutes les forces soviétiques" et suspend "l'adhésion de l'Afghanistan à l'OCI". Cette résolution fut adoptée à l'unanimité! De plus, un comité se constitua pour offrir ses bons offices aux deux Etats en guerre; le président de ce comité était Zia ul-Haq.¹⁰⁹

A partir de cette conférence se dégage de plus en plus un sentiment de non-alignement au sein de l'OCI.¹¹⁰ Lors du vote de l'Assemblée Générale de l'ONU, quant à la condamnation de l'invasion soviétique, les Etats islamiques votèrent comme suit: 29 pour, 7 abstentions, 2 contre, 4 absents.¹¹¹

La 11^e session réaffirma cette résolution d'Islamabad, bien qu'il n'y eût plus l'unanimité, corrigeant ainsi l'impression d'être en faveur des positions occidentales.¹¹² Les autres résolutions de cette conférence concernaient le droit maritime, Simbabwe, la Namibie, le Sahel, Djibouti, la Somalie, le Tchad, l'Ouganda, le Cambodge, les Comores, et un calendrier lunaire uniforme.¹¹³

En juillet 1980 fut tenue la 2^e conférence extraordinaire concernant la situation en Palestine qui demandait le boycott d'Israël de la part de tous les pays islamiques, sanction déjà prise par les membres de la Ligue Arabe. De même, la 3^e conférence extraordinaire, tenue en septembre 1980, traita la question palestinienne suite à la déclaration d'Israël nommant Jérusalem capitale entière et appartenant uniquement à cet état. Une 4^e session extraordinaire se tint le 26 décembre 1980, immédiatement après le déclenchement de la guerre Iran-Irak. Une commission spéciale se chargea d'offrir ses bons offices à l'Iran et à l'Irak, également présidée par Zia ul-Haq.

La conférence au sommet à la Mecque et Taïf en janvier 1981 consignait surtout les résolutions des cinq sessions de l'ICFM de l'année précédente. La déclaration de la Mecque y

¹⁰⁸ Emergency Session, p. 20.

¹⁰⁹ Il faut annoter que pour le président pakistanais l'enjeu était son prestige et son rôle de chef au sein de l'OCI; cela explique son engagement à vouloir trouver une solution à ce conflit. De plus, le Pakistan, en tant que pays voisin de l'Afghanistan, était bien sûr plus directement concerné par les événements que les autres pays-membres.

¹¹⁰ Cf. la résolution sur les pressions étrangères exercées sur les Etats islamiques, in: Emergency Session.

¹¹¹ Emergency Session, pp. 47 sq.

¹¹² Cf. J. Reissner, in: ZfK, loc. cit., p. 505.

¹¹³ Voir Ministry of Information, Pakistan: Islamic Conference Of Foreign Ministers: We Are On, and: Islamic Conference Of Foreign Ministers (11th session), les deux publiés à Islamabad en 1980.

ajouta l'évocation du jihad pour la libération de Jérusalem et des territoires occupés.¹¹⁴ En plus, la résolution 242 du Conseil de Sécurité n'est plus reconnue comme base de référence pour un règlement du conflit.¹¹⁵ Il est remarquable que la déclaration de la Mecque reflète plus de craintes devant le danger représenté par l'Ouest qu'il n'y en avait jamais eu auparavant; les accords de Camp David ont discrédité les Etats-Unis. Ainsi l'URSS ne fut-elle même pas mentionnée dans cette déclaration, ce que Saoud al-Fayçal expliquera de la façon suivante: "We are realistic people. We cannot take on a superpower like the Soviet Union in the same way we deal with Israel".¹¹⁶ Ainsi, la question afghane n'est-elle traitée que dans deux petits alinéas. Il faut ajouter qu'à cette rencontre au sommet étaient présents 38 pays membres "au sommet", et qu'elle était donc cette fois-ci, digne de son nom, véritablement une rencontre au sommet. L'Iran, l'Afghanistan, l'Egypte, la Libye en étaient absents.

La 12^e session, en 1981, fut boycottée par l'Iran car elle se tint à Bagdad. Le discours du président irakien lors de la session d'ouverture, dans lequel il déclarait l'Iran comme seul responsable de la guerre entre les deux pays, fut adopté comme déclaration officielle de l'OCI. En conséquence, l'OCI perdit sa crédibilité en tant que médiateur dans ce conflit.¹¹⁷ Lors de la 13^e session de l'ICFM, en 1982 à Niamey, on créa un bureau islamique pour la coopération avec l'OLP et un bureau islamique de boycott¹¹⁸ déjà prévu par la conférence au sommet de 1981¹¹⁹, pour agir contre des entreprises commerciales avec Israël.¹²⁰ Cette conférence refusa à la majorité la réadmission de l'Egypte. L'Iran participa à cette conférence.¹²¹

La 4^e conférence au sommet, tenue à Casablanca en janvier 1984, fut dominée par la question de la réadmission de l'Egypte. Cette question, traitée à la suite d'une initiative guinéenne (du président Sékou Touré), aussitôt approuvée par le Pakistan, l'Irak, le Sénégal, et enfin l'OLP, remporta une majorité confortable: 32 de 42 membres présents l'approuvèrent, 6 Etats s'abstinrent (Syrie, Libye, Liban¹²², Tunisie, Algérie, Burkina

¹¹⁴ Dans une déclaration séparée, les Etats islamiques expliquent que le mot "jihad" a son sens islamique qui ne doit pas être mal interprété.

¹¹⁵ *Le Monde Diplomatique*, mars 1980, p. 27.

¹¹⁶ Cité par C. Wright, "Islamic Summit", in: *The Middle East*, mars 1981, p. 8.

¹¹⁷ A. Ahsan, op. cit., pp. 79 sq. Il signale que ces adoptions des discours d'ouverture sont régulièrement pratiquées par l'OCI, p. 52 note 4.

¹¹⁸ Robbe/Grzeskowiak, op. cit., p. 66.

¹¹⁹ Kuwait, p. 96.

¹²⁰ Robbe/Grzeskowiak, op. cit., p. 66.

¹²¹ Selon A. Ahsan, op. cit., p. 80, l'Iran y participa parce qu'il comprit l'importance de ces forums pour l'accès à l'opinion internationale publique suite aux événements de la session précédente.

¹²² Pour les raisons du Liban cf. Jordan Jelic, op. cit., p. 16.

Faso), 3 présentèrent des votes blancs; enfin, le représentant du Sud-Yémen quitta la salle au moment du vote, l'Iran et l'Afghanistan étaient absents.¹²³

La 5^e conférence au sommet, tenue en janvier 1987 au Koweït, ne présenta aucune particularité et s'acheva plutôt dans l'affirmation d'anciennes positions sur le plan politique.¹²⁴ A nouveau, l'Iran n'y vint pas, reprochant à l'OCI de n'avoir rien fait, mis à part quelques bons offices durant les premières années de la guerre Iran-Irak et de manquer, maintenant, d'objectivité. Selon l'Iran, l'OCI se devrait de considérer les problèmes des musulmans et confronter les agresseurs. "But unfortunately the OIC has shown that it is not capable of serious efforts in this regard. In fact, the organisation has turned to ineffective political and propaganda gathering. With the exception of some formal stances on occupied Palestine or Jerusalem, this organisation has failed to take practical steps for creating any unity between member governments ..." (Teheran Daily).¹²⁵ De plus, l'Iran s'opposa spécialement au lieu choisi pour la session de la conférence, car il reprochait au Koweït d'être le support principal de l'Irak.

La conférence au niveau des ministres des affaires étrangères de 1988 siégea le 21-25 mars à Amman. Elle fut dominée par le schisme entre l'Iran et l'Arabie Saoudite, qui aboutit, un mois plus tard, à la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays. Le 24 mars, l'Iran quitta la conférence.¹²⁶ Il fut condamné pour les manifestations sanglantes de l'année précédente à la Mecque au cours de l'Hadj et l'Arabie Saoudite fut pleinement soutenue comme gardienne des Lieux Saints. La conférence approuva en outre la mesure prévue par l'Arabie Saoudite d'introduire un quota du nombre de pèlerins venant de chaque

¹²³ En ce qui concerne les discussions et l'importance de cette décision voir: A. Abdullah, "OIC Summit: Egypt's Casablanca comeback" and "'Come aboard' call is a victory for Mubarak", les deux in: Arabia, mars 1984, pp. 14 sqq.; N. Asfahany, "Organisation de la Conférence islamique", in: Maghreb-Machrek, no.104, 1984, pp. 91-94; il faut noter qu'il y a quand même une contradiction entre cette décision et la décision d'exclusion de l'Égypte, parce que celle-ci statuait, que la réintégration de l'Égypte ne pourrait avoir lieu qu'en cas de changement de politique, c'est-à-dire la dissolution du traité de Camp David - ce qui n'avait pas eu lieu; pour les autres résolutions de cette conférence, voir Kuwait, pp. 130 sqq.

¹²⁴ Pour des détails sur la conférence voir: M.A. Siddiqui, "OIC summit: Challenge And Reponse", in: Pakistan & Gulf Economist, fév. 1987, pp. 14-18; A. Versi, "The Call of Islam: the fifth Organisation of Islamic Conference", in: The Middle East (London), fév. 1987, pp. 7-9; Kuwait; "Islamic Summit: Adrift among the wars", in: The Economist, 31.1.1987, pp. 41 sq.

¹²⁵ Cité en "Summit venue alienates Iran", in: The Middle East, fév. 1987, p. 10.

¹²⁶ Vu l'absence de l'Iran à la plupart des conférences des années précédentes, on pourrait se demander si l'OCI ne devient pas une organisation de panislamisme sunnite de tonalité saoudienne, cf. G. de Bouteiller, "Nation Islamique" II, p. 108, - question pas encore dépassée malgré la participation de l'Iran aux sessions de l'ICFM dès 1989.

pays, fait absolument extraordinaire.¹²⁷ Cette décision n'est pourtant pas étonnante puisque l'Arabie Saoudite joue un rôle prépondérant dans l'OCI, tant sur le plan financier que politique. L'opportunisme ou la solidarité arabe contre l'entité perse, incitèrent les amis de l'Iran au silence.¹²⁸ A cette supposition bien vraisemblable il faut quand même ajouter que cette atteinte au Lieu Saint avait causé beaucoup d'émotions qui pourraient bien avoir contribué au vote contre l'Iran. Ceci démontre une fois de plus la force unificatrice de l'Islam en tant que religion. Qui plus est, la conférence condamna l'Iran pour ne pas avoir accepté la résolution 598 du Conseil de Sécurité.¹²⁹ L'OCI ne relança d'ailleurs pas sa médiation dans le conflit Iran-Irak.

L'autre vainqueur de cette session fut l'OLP. L'OCI réaffirma en effet "le droit national inaliénable du peuple palestinien, y compris ... la création d'un Etat palestinien indépendant sur son sol national, avec pour capitale Jérusalem, sous la direction de l'OLP, son unique représentant légitime". Elle affirma également le droit de l'OLP de prendre part "sur pied d'égalité à toutes les conférences et activités concernées par la question palestinienne et le conflit arabo-israélien".¹³⁰ Ceci fut une victoire politique, remportée essentiellement sur la Jordanie qui alors revendiqua encore les territoires occupés.¹³¹

L'Afghanistan constituait le troisième volet important. La motion retenue fut un compromis subtil, apte à satisfaire à la fois les moudjahidins observateurs à l'OCI, le Pakistan, ayant négocié en leur nom à Genève, et la Jordanie, qui ne voulait pas voir Moscou au banc des accusés.¹³² Tout en réaffirmant la nécessité du "retrait immédiat et inconditionnel des forces soviétiques", l'OCI "salue avec satisfaction la déclaration de M. Gorbatchev annonçant l'intention de l'union soviétique de retirer ses troupes".¹³³

¹²⁷ Voir *Françoise Chipaux*: "L'Iran est isolé au sein d'une assemblée dominée par les pays arabes, in: *Le Monde*, 22.3.1988" et "Riyad réduit fortement le nombre de pèlerins autorisés à se rendre à la Mecque", in: *Le Monde*, 26.3.1988.

¹²⁸ Cf. "Zerstrittener Islam", in: *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 25.3.1988; "Boycott Irans gegen die Islamische Weltkonferenz", in: *Neue Zürcher Zeitung*, 25.3.1988; cf. aussi les reproches de l'Iran accusant l'Arabie Saoudite d'avoir acheté les autres pays, voir *Y.M. Ibrahim*, "Saudis Move to limit Pilgrims", in: *International Herald Tribune*, 25.3.1988.

¹²⁹ Voir *F. Chipaux*, "L'Organisation islamique renforce son soutien à l'OLP", in: *Le Monde*, 27./28.3. 1988.

¹³⁰ Ceci doit être compris comme soutenu pour une conférence internationale sur la Palestine avec la participation de l'OLP, vivement rejetée par Israël.

¹³¹ Cf. *F. Chipaux*, "L'Organisation islamique ...", loc. cit. Il faut ajouter qu'il n'est pas absolument clair jusqu'à quel point allaient les revendications jordaniennes - unification dans un pays, unité de règne, ...?

¹³² L'attitude jordannienne s'explique par des propositions soviétiques de favoriser les positions jordaniennes envers la guerre Iran-Iraq et du conflit israélo-arabe, voir *F. Chipaux*, "L'Organisation islamique ...", loc. cit.

¹³³ Cité par *F. Chipaux*, "L'Organisation islamique ...", loc. cit.

Selon Le Monde "beaucoup de délégués montrent quelque scepticisme envers la nécessité de ces sessions annuelles". On en était même arrivé au point qu'aucun pays n'a voulu être hôte pour la session 1989 de l'ICFM, de sorte que l'Arabie Saoudite, qui abrite le siège de l'OCI (secrétariat général) a dû assumer cette tâche.¹³⁴

Cette session, la 19^{ème}, eut lieu le 13-16 mars 1989 à Ryad. Parmi la soixantaine des ordres du jour on retint surtout l'affaire Rushdie et la question afghane. Après un long et traditionnel débat sur les minorités turques musulmanes en Bulgarie, la conférence s'attacha au sujet dominant de l'intérêt public, l'affaire Rushdie. L'Iran souhaitait occuper le devant de la scène avec ce sujet¹³⁵, tandis que les autres pays ne le considéraient pas forcément comme prioritaire.¹³⁶ La résolution finale fut un compromis des différentes positions: elle alla plus loin que la précédente position koweïtienne et saoudienne sans affirmer tout à fait la position iranienne: Rushdie fut qualifié d'apostat sans que pourtant la résolution mentionne expressément sa condamnation à mort, généralement inhérente à un tel jugement.¹³⁷

Ainsi l'Iran remporta une certaine victoire.¹³⁸ De l'autre côté, il avait manifesté sa bonne volonté de ne pas envenimer ses relations avec Ryad en ne proposant aucune résolution pour dénoncer la limitation du nombre des pèlerins à la Mecque¹³⁹, problème qui avait provoqué, l'année précédente, le départ de la délégation irannienne de la session ministérielle de l'OCI. Mises à part ces concessions des deux côtés, le plus important se déroula dans la coulisse, à savoir la reprise des relations diplomatiques entre l'Arabie Saoudite et l'Iran, rompues sur l'initiative de Ryad onze mois auparavant.¹⁴⁰

En ce qui concerne l'Afghanistan, on accepta une résolution admettant au siège de l'Afghanistan, suspendu depuis 1980, "des représentants des moudjahidins afghans". Cette

¹³⁴ F. Chipaux, "L'Organisation islamique ...", loc. cit.

¹³⁵ En février l'Iran avait exigé une session extraordinaire de l'OCI pour discuter l'affaire Rushdie, voir "Kuweit distanziert sich", in: Frankfurter Allgemeiner Zeitung, 18.2.1989.

¹³⁶ Voir: "L'Iran entend occuper le devant de la scène avec l'affaire Rushdie", in: Le Monde, 14.3.1989"; F. Chipaux, "La plupart des pays participants n'entendent pas donner une dimension politique à l'affaire Rushdie", in: Le Monde, 15.3.1989.

¹³⁷ Pour plus de détails sur la résolution ainsi qu'une appréciation voir F. Chipaux, "Le compromis sur l'affaire Rushdie pourrait faciliter une normalisation irano-saoudienne", in: Le Monde, 18.3.1989.

¹³⁸ Cf. F. Chipaux, "L'Iran réitère la condamnation à mort de Salman Rushdie", in: Le Monde, 17.3.1989".

¹³⁹ Voir F. Chipaux, "La Conférence islamique de Ryad en quête d'une formule de compromis sur l'affaire Rushdie", in: Le Monde, 17.3.1989.

¹⁴⁰ Il faut se questionner sur les motifs de deux parties à vouloir rétablir de bonnes relations. Il paraît que Téhéran, étant à ce moment en lutte ouverte avec l'Occident, a voulu ménager ses rapports avec les pays islamiques et en particulier l'Arabie Saoudite, cf. F. Chipaux, "La Conférence islamique ...", loc. cit.

formule, approuvée par 35 de 45 Etats-membres, laissait ouvert le débat s'ils siègeraient en tant que représentants de la résistance ou du gouvernement intérimaire afghan. La dernière interprétation, soutenue surtout par les trois pays-membres ayant reconnu ce gouvernement (l'Arabie-Saoudite, le Soudan et Bahrein)¹⁴¹ était particulièrement controversée par l'Iran car les moudjahidins basés à Teheran n'y figuraient pas.¹⁴² Le communiqué final inclut la reconnaissance de l'Etat palestinien proclamé par l'OLP. En outre, l'OCI approuva une conférence internationale sur le Proche-Orient sous la surveillance de l'ONU.¹⁴³

La session de 1990, la 20^e, initialement prévue pour juin, fut remise à plus tard, après le pèlerinage, suite à une demande formulée par l'Arabie Saoudite pour éviter un conflit entre l'Iran et l'Arabie Saoudite sur le quota du nombre de pèlerins.¹⁴⁴ Ainsi la rencontre eut lieu le 31 juillet - 4 août 1990 au Caire. Alors qu'il était prévu de discuter sur le conflit entre l'Irak et le Koweït¹⁴⁵, ce projet fut abandonné lors de l'ouverture de la conférence.¹⁴⁶ On peut se demander pourquoi on a cherché à éviter le débat sur ce problème: n'a-t-on pas attribué assez d'importance à cette dispute? Ou bien s'agissait-il plutôt de l'échec de l'OCI sur le plan politique, capitulant devant les tensions entre pays membres?

A la suite des événements, cette question vint cependant à l'ordre du jour. En effet, on adopta une résolution condamnant l'Irak et exigeant la retraite immédiate de son armée du Koweït. En outre, Sheikh Djaber el-Sabah, l'emir expulsé, obtint des soutiens en tant que souverain légitime du Koweït. La Libye et Djibouti votèrent contre cette résolution, cinq membres de la Ligue Arabe, la Jordanie, le Soudan, La Mauritanie, le Yémen et l'OLP s'abstinrent. On condamna aussi l'immigration des juifs soviétiques en Israël et l'attitude des Etats-Unis dans l'ONU protégeant Israël.¹⁴⁷

Reste à savoir quelle importance réelle peut avoir l'OCI au niveau politique, devant la disparité des intérêts et des divergences de ses membres ainsi que le peu d'efficacité de leurs résolutions.

¹⁴¹ En effet, ces trois pays n'ont reconnus le gouvernement intérimaire afghan qu'une semaine avant la session de l'ICFM, cf. "Islamische Konferenz in Riad eröffnet", in: Frankfurter Allgemeine Zeitung, 14.3.1989.

¹⁴² Cf. F. Chipaux, "La plupart des pays ...", loc. cit. et "Le compromis ...", loc. cit.

¹⁴³ Voir "Islam-Konferenz unterstützt Chomeinis Mord-Aufruf nicht", in: Frankfurter Allgemeine Zeitung, 18./19.3.1989.

¹⁴⁴ The Jordan Times, 23.5.1990.

¹⁴⁵ A. Buccianti, "Un journaliste égyptien compare le président irakien à Hitler", in: Le Monde, 7.8.1990.

¹⁴⁶ "Rushdie-Feinde reisen nach Kairo", in: Frankfurter Rundschau, 1.8.1990.

¹⁴⁷ R. Owen, "Blow for Mubarak as summit plan collapses", in: The Times, 6.8.1990.

VI. Les comités spécialisés, les organes subsidiaires et les institutions et organisations établies dans le cadre de l'OCI¹⁴⁸

Toutes les activités de l'OCI se déroulent par le biais de différents organes et organisations subsidiaires. C'est pour cette raison qu'ils sont présentés dans ce chapitre afin de mieux esquisser la champ de travail de l'OCI. Les plus importants feront l'objet d'une plus ample description.

1. Les comités spécialisés

Ce sont les suivants: le comité Al-Quds¹⁴⁹, qui étudie la situation et le développement de Jérusalem et poursuit les résolutions des différentes conférences. En plus, il travaille pour l'intérêt d'Al-Quds dans les différentes organisations internationales. En outre: comité de finance permanent; commission islamique pour les affaires économiques, culturelles et sociales (ICECSA); comité permanent pour la coopération scientifique et technique; comité permanent pour la coopération économique et commerciale; comité permanent pour l'information et les affaires culturelles.

De plus, ils existent ponctuellement quelques comités, p.ex., sur Namibia, Afrique du Sud, la guerre entre Iran et Iraq. D'une façon générale, on peut dire que ces comités étudient tous les moyens de renforcer la coopération dans leurs champs de travail et appliquent les résolutions adoptées par les conférences concernant leur travail.

2. Les organes subsidiaires

a) Fonds de solidarité islamique (ISF)¹⁵⁰

Créés en 1974, ils servent à élever le niveau moral et intellectuel des musulmans dans le monde, à fournir le matériel en cas d'urgence, par ex. pour des catastrophes naturelles. De plus, le fonds prête son assistance matérielle aux communautés et minorités musulmanes afin de renforcer leurs niveaux religieux, social et culturel et de contribuer à la construction de mosquées et d'hôpitaux. Par le biais de ces fonds, le fait que les minorités islamiques dans les pays non-islamiques sont exclus de l'OCI est équilibré.¹⁵¹

¹⁴⁸ Les sources pour tout le chapitre sont: Kuweit; Yearbook; Pontificio Istituto Di Studi Arabi E Islamici, op. cit., pp. 82 sqq.; A. Ahsan, op. cit., pp. 28-43 et 83-115.

¹⁴⁹ Nom arabe pour Jerusalem.

¹⁵⁰ Sont citées toujours les abréviations anglaises, celles-ci étant utilisées plus fréquemment.

¹⁵¹ Cf. M. Boissard, op. cit., p. 115.

Le budget était en 1986 d'environ 1.120.000 US \$, qui furent distribués comme suit:

28,59 % pour 56 universités et institutions islamiques,

22,37 % aux victimes de catastrophes naturelles,

20,10 % pour le support des écoles, mosquées, hôpitaux et autres associations,

10,22 % au peuple palestinien,

3,94 % dépenses administratives et techniques.

Financés par des contributions volontaires des Etats-membres, ces fonds sont en effet le "financing arm" de l'OCI. Ils financent par ex. la fondation Al-Quds et contribuent au Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamiques. Le ISF est géré par la Banque islamique pour le développement.

b) Fondation Al-Quds

Créée en 1976 et siégeant à Jeddah, elle a pour but d'empêcher et de résister à la "judai-sation" de Jérusalem arabe, de préserver le caractère arabe et de soutenir la lutte du peuple palestinien. Elle est financée par les contributions des Etats-membres et le fonds de solidarité islamique.

c) Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRTCIC)

Etabli en 1977 par le 8^e ICFM, cet organe a son siège à Ankara. Il compile des statistiques économiques et sociales sur les Etats-membres; il élabore le travail de recherche fondé sur ces données qu'il publie dans le "Journal of Economic Cooperation Among Islamic Countries" (JECAIC); il fournit des informations enregistrées sur ordinateur aux Etats-membres. Il est financé par les contributions des Etats-membres et par les revenus pour des services offerts. Tous les Etats-membres de l'OCI sont membres de cet organe subsidiaire.

d) Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamiques (IRCICA)

Créé en 1976 par l'ICFM pour renforcer les liens historiques et culturels entre les nations islamiques et permettre une atmosphère de tolérance basée sur l'héritage commun de culture et de civilisation islamique; celui-ci est un centre d'informations, de rencontres et d'études à propos de ces trois sujets, ainsi qu'une tentative d'établir une meilleure compréhension mutuelle entre musulmans. Il siège à Istanbul et il est financé par des contributions des Etats-membres et des fonds de solidarité islamique.

e) Centre islamique pour la science, la technologie et le développement (IFSTAD)

Créé en 1979, suivant des propositions répétées dès 1974, le centre, siégeant à Jeddah, essaie de développer et d'encourager la recherche, la coopération et la coordination dans les domaines de la science et de la technologie. Des services conseillers, des

études scientifiques et des programmes d'entraînement y sont offerts. Tous les Etats-membres de l'OCI qui financent l'organisation en font partie.

- f) Centre islamique pour l'entraînement et la recherche professionnelle (ICTVTR)
Cet organe fut créé en 1978 par l'ICFM et a son siège à Dacca. Le centre entraîne des instructeurs, guide des recherches, encourage la coopération et fournit des données de base et des informations. Mais comme les résolutions répétées lors des sessions suivantes le montrent, ce centre souffre d'un manque d'argent et d'une volonté de coopération de la part des membres de l'OCI.
- g) Centre islamique pour le développement du commerce
Créé à la suite du Sommet à la Mecque en 1981, suivant des recommandations de l'ICFM en 1979 et 1980, le centre, siégeant à Tanger, traite l'ensemble de problèmes de développement du commerce entre les pays-membres (encouragement des relations, échange des données, harmonisation de la politique commerciale). D'autre part, il organise des meetings et des programmes d'entraînement.
- h) Comité du croissant rouge international
Créé en 1978 et siégeant à Benghazi, en Libye, le but de cet organe est d'offrir de services et une assistance médicale et humaine en cas d'urgence ou de désastre survenant dans des pays islamiques et d'aider les organisations internationales et nationales sur le plan des services humanitaires. C'est donc le pendant islamique de la Croix Rouge Internationale. Le comité n'a pas pu commencer son travail faute d'obtenir dix ratifications de sa charte.
- i) Commission internationale pour l'héritage islamique
Cette commission a été créée en 1978 et siège à Istanbul. Elle prend des initiatives pour faire connaître et préserver le patrimoine culturel islamique, p.ex. par des publications et des aides financières. Elle est liée au IRCICA qui fait office de secrétariat et d'organe exécutif de la commission; le directeur général de l'IRCICA est aussi le secrétaire de la commission.
- j) Confédération islamique de solidarité du sport
Elle est en train d'être constituée. Il existe un projet de statut.
- k) Académie islamique de jurisprudence
L'académie, établie en 1981, siégeant à la Mecque, travaille pour l'unité pratique et théorique de l'Islam en étudiant et déduisant des solutions aux problèmes actuels,

conformément à la sharia. Jusqu'à présent on n'a pas encore élaboré de statut pour ce organe.¹⁵²

l) Conseil islamique d'aviation civile

Il fut créé en 1981 et siège à Tunis. Il coordonne l'action des pays-membres dans le domaine de l'aviation civile et des transports aériens.

m) Commission internationale de droit

Elle fut créée en 1980 et siège à Baghdad. Elle réunit une conférence de docteurs en droit, de juristes et d'intellectuels musulmans, afin d'étudier les problèmes de la vie actuelle et de présenter des solutions fondées sur l'héritage culturel islamique et l'évolution de la pensée musulmane face aux problèmes de notre temps.¹⁵³ Elle n'a également pas encore de statut.

n) Conférence internationale pour la jeunesse musulmane

o) Association internationale de technologie islamique

p) Conférence des Etats industriels islamiques

3. *Les organisations et institutions établies dans le cadre de l'OCI*

a) Banque islamique de développement (IDB)¹⁵⁴

Cette organisation, de loin la plus importante et celle ayant le plus de succès dans le cadre de l'OCI, a commencé son travail le 20. oct. 1975; son siège, ce qui n'est guère étonnant, se trouve à Jeddah. Tous les Etats-membres de l'OCI en font partie, sauf l'Iran. Ses objectifs: renforcer le développement économique et social des Etats-membres et les communautés musulmanes en accord avec les principes de la sharia. Elle participe au capital propre et prête en faveur de projets productifs et d'entreprises, dans le secteur public et privé; elle fournit d'autres formes d'assistance financière et technique pour le développement économique et social; elle promouvoit le commerce extérieur, particulièrement les moyens de production parmi les pays membres; elle organise des possibilités de formation aux affaires financières et bancaires dans des pays musulmans conformément à la sharia. La banque a créé des fonds spéciaux incluant l'assistance aux communautés musulmanes dans des pays non-membres. En effet, le dernier point a une importance particulière, car il établit une péréquation en faveur des minorités islamiques exclues de l'OCI.

¹⁵² A. Ahsan, op. cit., p. 112.

¹⁵³ Cf. G. de Bouteiller, "Après Taef 1981: La Nation Islamique?", in: Défense Nationale, avril 1981, p. 104.

¹⁵⁴ Charte publiée à Jeddah 1974.

Le travail de la banque est strictement interislamique tandis que, p.ex., le fonds de développement saoudien travaille avec tous les Etats et organisations.¹⁵⁵ Le capital autorisé est de 2.000 dinars islamiques (unité spécialement créée pour la banque) - un dinar islamique est l'équivalent d'un DTS (droit de tirage spécial) du fonds monétaire international. A sa création, le montant de la souscription était 750 millions, fin 1985, il était de 1952 millions, dont 1428 étaient payés.¹⁵⁶ Pendant les dix premières années, la banque a financé 5890 projets.

b) Agence islamique internationale de presse (IINA)

Suivant une décision du ICFM en 1970, l'agence fut créée en 1972. Elle siège à Jeddah et est formée de douze agences nationales en tant que membres¹⁵⁷, et ne dispose pas, par conséquent, de beaucoup d'argent; les émissions se limitent à sept heures quotidiennes en anglais et sept heures en arabe; elle dessert la cause des Etats islamiques en fournissant des informations au sujet de leur progrès et de leurs réalisations et en expliquant leurs positions à l'opinion publique mondiale.

c) Organisation de radiodiffusion des Etats islamiques (ISBO)

Créée en 1975 et siégeant à Jeddah, elle répand les principes islamiques; elle familiarise les gens à la cause islamique et assure la base politique, sociale et économique de la solidarité islamique; elle développe la coopération entre les organisations techniques et les institutions des Etats-membres engagés dans le domaine de la télécommunication. En effet, l'échange de programmes de télévision et la télécommunication constituaient une grande partie des activités. Ainsi, par exemple, elle assure l'émission du programme "La voix de l'Islam" de la Mecque. Malgré les 45 pays membres, cette organisation affronte de graves problèmes financiers, son fonctionnement étant assuré essentiellement par le Koweït et l'Arabie Saoudite.

d) Chambre islamique de commerce, d'industrie et d'échange de marchandises (ICCI)

Créée en 1976 et siégeant à Karachi, cette organisation comporte 43 membres qui la financent moyennant contributions. Elle encourage le commerce, l'industrie, l'agriculture et le travail manuel; elle propose des plans économiques avantageux pour ces membres; elle encourage la collaboration entre ses membres et des organisations similaires dans le monde islamique; elle sauvegarde des intérêts économiques et professionnels et adopte des mesures collectives contre chaque agresseur de n'importe quel pays islamique; ainsi, elle applique le boycott économique contre Israël en collabora-

¹⁵⁵ Cf. *G. de Bouteiller*, "Nation Islamique" II, loc. cit., p. 106.

¹⁵⁶ Il faut noter que, lors de la création, l'Arabie Saoudite a contribué à presque 30 % du capital, et que ce pourcentage est maintenu jusqu'à aujourd'hui.

¹⁵⁷ Notamment Egypte, Somalie, Soudan, Iraq, Koweït, Malaisie, Pakistan, Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis, Turquie - composition expliquant les hésitations d'autres Etats à participer.

tion avec le bureau islamique de boycott israélien. En plus, l'ICCI promouvoit des possibilités d'investissement et "joint-ventures"; elle oeuvre pour l'établissement d'une banque d'importation / d'exportation islamique et un fonds monétaire islamique; elle aide le développement économique des pays-membres en accordant une large priorité au développement industriel.

e) Organisation des capitales et des villes islamiques

Fondée en 1978 par l'ICFM, son siège se trouva à la Mecque, depuis 1983 à Jeddah. Les villes membres proviennent d'environ dix Etats. Elle développe la coordination entre les capitales, promouvoit l'organisation de visites et de congrès dans le but de conserver aux villes leur caractère islamique.

f) Association des armateurs islamiques

Cette association fut fondée en 1981 et siège à Jeddah. Elle coordonne et unifie ses efforts en vue d'une coopération entre les compagnies maritimes et a pour objectif d'intégrer les pays musulmans dans le monde du transport maritime.

g) Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)

Etablie en 1979 par l'ICFM, la première session à laquelle la charte fut adoptée s'est tenue en mai 1982 à Fes, le siège de cette organisation. Elle travaille dans le vaste champ de l'éducation, des sciences et de la culture islamique pour une communauté islamique (coopération, plans d'enseignement, aides aux universités, ...). De plus, elle étudie l'utilisation de la technologie conformément à l'idéal islamique et publie, entre autre, "Al-Islam Al-Yaum", en arabe, français, et anglais.

D'une façon générale, on peut dire que le point crucial de toutes les organisations est le financement. La plupart des suborganisations ont leur propre budget et sont également administrativement indépendantes. La domination des pays pétroliers, notamment celle de l'Arabie Saoudite, est très grande en vertu de leurs contributions aux différentes organisations. Il est évident que les querelles et conflits surgissant dans les organes subsidiaires sont de même nature que ceux rencontrés lors des conférences de l'OCI-même. Généralement, le nombre d'Etats adhérant aux différentes organisations indique avec une certaine précision le succès et l'importance réelle de ces organisations.

VII. Les attitudes et intérêts de divers Etats envers l'OCI

Quelques auteurs ont considéré l'OCI comme une sorte de "joint-venture" entre l'Arabie Saoudite et le Pakistan.¹⁵⁸ En effet, ces deux pays sont parmi les Etats les plus intéressés à une propagation de l'Islam. Ce pourquoi, nous analyserons les attitudes de ces deux Etats dans ce chapitre.¹⁵⁹

1. L'Arabie Saoudite¹⁶⁰

Pour l'Arabie Saoudite, pays presque à 100 % musulman, l'Islam est une de ses raisons d'être et en même temps la légitimation du gouvernement.¹⁶¹ Le rapport entre la légitimation de la monarchie et un Islam rigide (Wahhabisme), renforcé par la position de gardien des Lieux Saints, nécessite des efforts pour l'Islam. Donc, d'un côté, la politique internationale islamique de l'Arabie Saoudite est pragmatique. Elle utilise l'OCI pour renforcer son rôle dominant tant sur le plan arabe qu'international.¹⁶²

Mais, d'autre part, la religion impose la solidarité islamique de sorte que l'Arabie Saoudite ne pourrait pas se contenter de mener une politique purement arabe.¹⁶³ Par conséquent, c'est l'Arabie Saoudite qui contribue en grande partie aux fonds de solidarité islamique, fonds qui utilisent leur argent pour la propagation de l'Islam, en subventionnant la construction de mosquées, de centres islamiques (p.ex. récemment à Paris) etc. Ainsi, l'OCI sert de forum et de moyen de propagation de la religion islamique.¹⁶⁴

¹⁵⁸ H. Moinuddin, op. cit., p. 108; Duran Khalid et al., Reislamisierung und Entwicklungspolitik, Forschungsberichte des Bundesministeriums für wirtschaftliche Zusammenarbeit, Bonn/Köln, 1982, 30.106; cf. J.D. Piscatori, "Islamic Values and National Interest: The Foreign Policy of Saudi Arabia", in: A. Dawisha, Islam In Foreign Policy, Cambridge, 1983 (ci-après: J.D. Piscatori, in: Dawisha), p. 41.

¹⁵⁹ Pour les intérêts des autres Etats envers l'OCI voir A. Dawisha, op. cit.

¹⁶⁰ Pour la politique saoudienne basée sur l'Islam, voir Z. Önder, Saudi-Arabien, Stuttgart 1980, pp. 200 sqq. en ce qui concerne l'OCI.

¹⁶¹ Cf. H. Kruse, op. cit., p. 231. Cf. également A.-T. Khoury, Un modèle d'Etat islamique: L'Arabie Saoudite, München 1983

¹⁶² Cf.: H. Moinuddin, op. cit., p. 108; J.D. Piscatori, in: Dawisha, op. cit., p. 41; M.O. Madani, The Islamic Content of the Foreign Policy of Saudi-Arabia, Ph.D. thesis, Washington, 1977.

¹⁶³ Ayant prononcé au temps de Nasser la supériorité du panislamisme sur l'arabisme, au cours des années 70, les Saoudiens parlent plutôt de la solidarité islamique comme complément à la solidarité arabe, cf. J.D. Piscatori, in: Dawisha, p. 53 note 34. A propos de la solidarité islamique voir T. Nagel, op. cit., pp. 66 sq.

¹⁶⁴ Ali L. Karaosmanoğlu, "Islam and the implication for the international system", in: Heper, M./Israeli, R., Islam and politics in the modern Middle East, London, 1984, (ci-après: A.L. Karaosmanoğlu, in: Heper/Israeli, pp. 111 sqq.

Toutefois, il faut noter que l'Arabie Saoudite ne poursuit pas uniquement une politique extérieure régie par l'Islam; son but principal est plutôt le maintien du régime saoudien et l'indépendance du pays - buts auxquels tend la politique islamique.

En vertu de ces deux liens politiques, l'Arabie Saoudite poursuit la politique de distribuer de grandes sommes à quatre types de bénéficiaires: l'institution islamique (l'OCI), les gouvernements des Etats-membres de l'OCI, les associations individuelles ou projets en pays islamiques ou non islamiques (au moyen du fonds saoudien de développement).¹⁶⁵ Les sommes fournies par l'Arabie Saoudite sont estimées à 6 % du produit national brut pour 1975 et à environ 2,6 % en 1980. Il faut ajouter que plus du 70 % vont aux Etats arabes.¹⁶⁶

Toutefois, l'Arabie Saoudite n'est pas très bien intégrée parmi les autres Etats islamiques en ce qui concerne l'économie: seuls environ 5 % du commerce concernent les Etats-membres de l'OCI.¹⁶⁷

2. *Pakistan*

Le Pakistan est un Etat issu de la séparation d'avec l'Inde, cherchant à distinguer les musulmans de la majorité hindoue. Il va de soi que le fondement de cet Etat est l'Islam, étant donné qu'il n'y aucune référence historique sur laquelle cet Etat pourrait se baser.¹⁶⁸ Ainsi, le Pakistan a toujours largement contribué à la propagation des idées panislamiques (voir chapitre II).¹⁶⁹

Après la défaite en 1971 - séparation du Bangladesh - le Pakistan avait besoin d'une aide financière et morale, c'est pourquoi Bhutto, alors chef d'Etat renforça les liens avec les Etats islamiques. Cette politique coïncida avec le rôle d'hôte du pays à la conférence au sommet en 1974.¹⁷⁰ A ce moment, Bhutto accepta même de reconnaître le Bangladesh (quoique contraint par d'autres motifs, cf. chapitre V). On suppose que Bhutto, en évoquant

¹⁶⁵ J.D. Piscatori, in: *Dawisha*, op. cit., pp. 46 sq.

¹⁶⁶ Par ex. entre 1973-76, plus du 80 % de l'aide financière de la part de l'Arabie Saoudite était fourni aux pays directement engagés dans la confrontation avec Israël, notamment à la Jordanie, à l'Egypte et à la Syrie, J.D. Piscatori, in: *Dawisha*, op. cit., p. 53 note 33.

¹⁶⁷ Voir J.D. Piscatori, in: *Dawisha*, op. cit., p. 49, et les tableaux sur le commerce extérieur de l'Arabie Saoudite pp. 47 et 50.

¹⁶⁸ Cf. *Shirin Tahir-Khali*, "In Search of an Identity", in: *Dawisha*, op. cit., pp. 80 sqq.

¹⁶⁹ Cf. aussi *M. Zia-ul-Haq*, Discours à la troisième conférence islamique au sommet, le 26 janvier 1981, Ministère de l'Information, Direction des Films et Publications, Islamabad, 1981.

¹⁷⁰ *E. Mortimer*, op. cit., pp. 217 sq.

largement la solidarité islamique, avait même reçu de l'aide de la part de la Libye pour son programme nucléaire (bombe islamique).¹⁷¹

Du point de vue de politique extérieure, il ne faut pas omettre que l'OCI servait (et sert encore) de marché économique important. Ainsi, le Pakistan fournit les autres Etats surtout en main-d'oeuvre. Sans oublier le plan intérieur; semblable au peuple de l'Arabie Saoudite, le peuple pakistanais est presque à 100 % musulman. Pour se légitimer, chaque gouvernement doit donc poursuivre une politique islamique. Bhutto qui n'avait pas trop joué la carte islamique au début de son régime, l'a fait de plus en plus.¹⁷² Ceci a, par une ironie du sort, renforcé la crédibilité des groupes d'opposition qui se fondent sur l'Islam. Quand il fut renversé, Zia ul-Haq, son successeur, poursuivait cette politique islamique - surtout faute d'alternatives.¹⁷³

On pourrait encore mentionner l'invasion soviétique qui a renforcé l'impact islamique au Pakistan; Zia ul-Haq a joué un rôle important en tant que chef de la commission de médiation entre l'Afghanistan et l'URSS.¹⁷⁴

Ces deux exemples montrent bien l'enjeu islamique. L'Islam révèle son double visage, d'une part contraint par le bas (par le peuple) et d'autre part par le haut (moyen pour les régents d'agir sur le plan intérieur et extérieur). On a donc l'impression que, sur le plan intérieur c'est l'Islam en tant que religion qui est en jeu, tandis qu'envers l'extérieur les Etats jouent surtout sur le plan de l'Islam en tant qu'idéologie, utilisant le fait que l'Islam symbolise leur unité culturelle (cf. introduction).

VIII. Conclusion

Finalement, il faut se demander quelle est la position et la valeur de cette organisation. La force potentielle de l'OCI provient de trois sources: d'une part du grand nombre des Etats-membres (de sorte que l'OCI est l'organisation la plus grande après l'ONU même), d'autre part de la richesse de quelques membres (richesse pétrolière), et enfin de la participation des Etats-membres dans les différentes organisations internationales, comme l'OPEP, l'OUA, la Ligue des Etats arabes, l'ASEAN, les Non-Alignés.¹⁷⁵

¹⁷¹ E. Mortimer, op. cit., pp. 217 sq.

¹⁷² E. Mortimer, op. cit., p. 219.

¹⁷³ E. Mortimer, op. cit., p. 227.

¹⁷⁴ Cf. S. Tahir-Khali, op. cit., pp. 77 sqq.

¹⁷⁵ Ali E.H. Dessouki, op. cit., p. 26.

Cependant, cette force, est-elle réalité? Dans les domaines économique et culturel, l'OCI a donné naissance à maintes organisations. Certes, elles souffrent pour la plupart d'un manque d'efficacité ou même d'argent. De plus, l'intégration économique est encore très faible. Mais, tout de même, il faut se rendre compte du fait qu'avant la création de l'OCI il n'existait rien du tout dans tous ces domaines. Par conséquent, chaque pas est déjà une réussite. Cette dernière est certainement l'aide matérielle fournie par les Etats pétroliers aux Etats moins riches ou aux minorités musulmanes. Bien sûr, ceci est en premier lieu acquis grâce aux "petro-dollars".¹⁷⁶ Mais pas uniquement: il ne faut pas, comme le fait Avramov¹⁷⁷, nier toute influence des idées abstraites de l'idéologie musulmane. Ceci conduit à ne pas comprendre l'essence de l'OCI qui est basée sur l'idée de l'unité islamique - malgré le fait que chacun a des intérêts différents pour y adhérer et comprend différemment la signification de l'Islam.

Il faut encore se demander pourquoi il n'y a pas d'autre catalyseur unifiant à part l'Islam: déjà l'histoire (voir chapitre II) a renforcé l'Islam (réaction contre l'occidentalisation).¹⁷⁸ De plus, il existait toujours la culture islamique pour s'opposer à la culture occidentale. Et puis, il y a des avantages politiques: l'Islam a des racines arabes, légitimées par le Coran, écrit en arabe - et valable uniquement dans cette langue; il y a un avantage d'organisation, les mosquées servant comme places déjà préexistantes de rassemblement et d'agitation. Et l'Islam offre un langage et des notions distincts d'autres groupes politiques.¹⁷⁹

Il n'y a donc aucun lien unificateur aussi fort que l'Islam - si fort également en raison des différentes interprétations possibles qui facilitent l'adhésion à une organisation se fondant sur un facteur tellement vague.¹⁸⁰

Il faut toutefois remarquer que toutes les discussions théologiques sont en principe écartées de l'OCI; elles sont réservées à un organisme qui siège à la Mecque: la Ligue islamique mondiale (voir chapitre II). Tout de même, il existe l'Académie islamique de jurisprudence et la Commission internationale de droit qui traitent nécessairement des questions théologi-

¹⁷⁶ S. Avramov, op. cit., p. 14.

¹⁷⁷ S. Avramov, op. cit., p. 14.

¹⁷⁸ "Western ways have failed": Daniel Pipes, "Oil wealth and Islamic resurgence", in: Dessouki, op. cit., p. 44.

¹⁷⁹ Ali. H. Dessouki, op. cit., p. 24; cf. S. Avramov, op. cit., p. 12: "Islam et idéologie islamique constituent une base crédible et parfois même la seule possibilité réelle pour aplanir les conflits, articuler les idées politiques et culturelles et dépasser le nationalisme qui a divisé le monde musulman"; cf. également Sabri Sugar, "Politisation of Re-Traditionalism: Some preliminary remarks", in: Heper, M./Israeli, R., op. cit., pp. 141 sq.

¹⁸⁰ Cf. le problème de l'internationalisation de l'Islam; p.ex. le Maghreb, ou 4 Etats, proclament leur voie comme étant la plus proche du véritable Islam; pour cette raison, il faut se demander si l'Islam en tant que religion gagne à être évoqué pour des buts politiques - mais cette évocation paraît inévitable, vue la liaison entre politique et religion dans l'Islam.

ques, vu que les questions juridiques sont fondées sur la théologie et inséparables de celle-ci.

En plus, cette tendance pourra se renforcer: on envisage la création d'une cour internationale islamique de justice (CIIJ) - qui d'ailleurs constituera un pas énorme vers davantage d'unité et de solidarité au moment où ses jugements seront reconnus comme obligatoires.

Néanmoins, l'OCI a jusqu'à présent plutôt éviter de lier ses résolutions à la sharia, probablement à cause de la valeur différente que confèrent les Etats-membres à la sharia dans leur législation respective.¹⁸¹ Ceci laisse douter de la capacité des organes subsidiaires mentionnées à travailler efficacement sur le champ juridique. En outre, on peut se demander si cette divergence est à la base de la stagnation du projet de CIIJ - planifié depuis 1981, et donc si le CIIJ réalisable. En effet, ce projet semble bien illusoire.

En ce qui concerne l'intégration économique, il faut se rendre compte des différents états de développement des pays-membres (cf. supra). Les Etats-membres se sont quand-même rendus compte de l'importance que jouait l'économie pour une meilleure solidarité islamique - comme nous montre la stipulation de la Charte (Art. II A 2). En 1977 fut adopté un accord général de coopération économique, technique et commerciale, entré en vigueur en 1981.¹⁸² On peut ajouter que la plupart des sous-organisations de l'OCI oeuvrent dans le champ économique.

Si l'on regarde par ex. la CEE¹⁸³ et le temps qui lui a été nécessaire pour se développer jusqu'au moment d'envisager un marché commun, il ne paraît pas que l'intégration économique de l'OCI se développe lentement - ou qu'elle n'aboutisse à rien.

Toutefois, le marché commun islamique, dont un avant-projet a été soumis à la conférence au sommet en 1981, paraît être encore très lointain. Pour cette hypothèse, le fait, qu'à l'avant-dernière conférence on ait uniquement atteint l'acceptation de cette notion de "marché commun islamique", est assez révélateur. Il faut se demander si une unification économique, dans un cadre aussi large et divergent que l'est celui de l'OCI, est possible, ou si des unités plus petites ne seraient pas plus adéquates.

Par contre, sur le plan culturel, qui se présente comme un fondement naturel de l'unification, le progrès est beaucoup plus sensible. Bien sûr, la culture soutenue et renforcée par les sous-organisations culturelles (d'ailleurs pas tellement nombreuses) est celle de

¹⁸¹ Cf. A. Ahsan, op. cit., p. 51.

¹⁸² Entièrement reproduit chez H. Moinuddin, op. cit., pp. 193 sqq., de même un accord pour la propagation, protection et garantie des investissements entre les membres de l'OCI.

¹⁸³ Et la CEE n'a que 12 pays membres.

l'héritage islamique. Le succès¹⁸⁴ relatif obtenu au niveau culturel s'explique aussi par le fait qu'il y a moins de divergences entre les différents pays dans ce domaine, donc moins d'obstacles à surmonter.

Reste alors le plan politique; c'est surtout ici que l'on reproche à l'OCI d'être inefficace. Or, les résolutions de l'OCI - adoptées en grande quantité et souvent peu réalistes - ont en général un effet pratique très limité. Mieux vaut s'interroger sur le dessein de cette organisation: solidarité et coopération (voir Art. II A 1,2 et 6). Il faut être conscient qu'il ne s'agit pas d'une organisation où les Etats-membres ont transmis des pouvoirs à un organe supranational, mais que l'OCI agit à l'égard de l'indépendance et de la souveraineté complètes de chaque Etat-membre.¹⁸⁵ De là pourrait venir le nom "organisation de la Conférence", nom qui suggère une adhésion détendue (cf. aussi les remarques sur la force non-obligatoire des résolutions pour les membres votant contre).¹⁸⁶

Un réussite de l'OCI est d'avoir surmonté le morcellement du monde islamique dans des Etats-nations. Bien sûr, on procède¹⁸⁷ quand même à la réalisation de résolutions au sein des Etats.¹⁸⁸ Mais cela n'empêche pas la constatation que les résolutions sont au moins prises dans un cadre international.

Ainsi, l'OCI sert plutôt de lieu de rencontres, de coopération, et de réconciliation. Mais sur ce dernier plan on peut de nouveau voir la faiblesse de l'influence politique de l'OCI: quelques solutions aux conflits régionaux ont été trouvés lors de conférences ou par la médiation de l'OCI¹⁸⁹, mais les échecs ont été plus nombreux.¹⁹⁰

Peut-on en rester là? Certainement pas - et l'organisation tente de marcher vers une meilleure intégration (CIIJ, marché commun) qui, jusque là, est encore assez faible, ce qui est peu étonnant vu le grand nombre des Etats-membres - qui sont si divergents.

De ce fait, le niveau relativement bas des résolutions politiques - déjà restreintes à peu de sujets (cf. chapitre V) - s'explique aussi. "Last but not least", il n'y a pas unité politique. Il est donc possible de conclure en supposant qu'un progrès politique de l'OCI ne peut avoir

¹⁸⁴ Critique de Z. Önder, p. 208 s., qui juge la politique culturelle de l'OCI comme échec, compte tenu du fait qu'elle n'a pas avancé plus loin que de faire revivre un Islam formel au lieu de développer l'Islam d'une façon moderne, apte à se mesurer aux défis d'aujourd'hui.

¹⁸⁵ Cf. H. Moinuddin, op. cit., p. 108.

¹⁸⁶ Cf. H. Moinuddin, op. cit., p. 108.

¹⁸⁷ Si l'on y procède! A. Ahsan, op. cit., p. xi et 122 sqq., reproche aux Etats-membres de se bouter sur leur soutien moral dès que leurs intérêts nationaux peuvent être affectés.

¹⁸⁸ Robbel/Grzeskowiak, op. cit., p. 68.

¹⁸⁹ Pour des exemples voir supra; cf. également J. Reissner, in: ZfK, loc. cit., p. 506.

¹⁹⁰ P.ex, le conflit Iran-Iraq et Afghanistan.

lieu que par le biais d'un renfort de liens économiques et culturels.¹⁹¹ Le grand nombre et la divergence des Etats-membres paraient comme le plus grand obstacle pour une OCI efficace et puissante.

Un autre problème grave est la prépondérance arabe au sein de l'OCI. Ceci s'explique historiquement (l'Islam est né en Arabie) et économiquement (les seuls pays riches sont des Etats arabes). De plus, les sujets traités aux conférences sont centrés sur le monde arabe (Israël et la Palestine tiennent la première place). Ainsi il y a du vrai dans la constatation de Karaosmanoğlu que "Islam is essentially an arab movement, of which the primary importance is renewal and fulfillment of Arabism".¹⁹²

Il est donc permis de présumer qu'un futur succès de l'OCI ne dépend pas en dernière lieu de la capacité et de la volonté des pays riches arabes de partager leur ressources financières avec les autres Etats - et probablement d'équilibrer l'organisation par un traitement renforcé des sujets non centrés sur le monde arabe.

L'OCI se proclama elle-même comme troisième chemin entre l'Est et l'Ouest. Ainsi l'Islam se présenta comme une alternative entre les superpuissances¹⁹³. Mais, parfois on ignore si la solidarité pratiquée vient du fait qu'ils sont islamiques ou qu'ils sont des pays du Tiers-monde.¹⁹⁴ Par ex. Dawisha suppose que l'Irak a plutôt condamné l'invasion soviétique en Afghanistan parce que l'Afghanistan est un Etat non-aligné et tiers-mondiste que pour des raisons d'affiliation musulmane.¹⁹⁵

De toute façon, les résolutions prises depuis 1980 reflètent de plus en plus la volonté de renforcer la coopération sud-sud et de se mettre hors portée d'une dépendance des superpuissances.

Karaosmanoğlu y vit une dominance de la tendance contre l'Ouest (pour des raisons historiques - influence occidentale d'abord militaire, plus tard intellectuelle) tandis que Georges de Bouteiller celle du courant anti-marxiste.¹⁹⁶ Par contre, Robbe et Grzeskowiak¹⁹⁷

¹⁹¹ On peut observer la même évolution dans la CEE: d'une intégration économique et culturel vers l'intégration politique.

¹⁹² A.L. Karaosmanoğlu, in: *Heper/Israeli*, op. cit., p. 113; cf. "Islamic Summit: Adrift among the wars", loc. cit., p. 42. Or, pour certains ceci paraît tout à fait juste: "Because of the special status of the Arabic language in Islam, the OIC can easily identify its views and activities with those of the Arab League.", A. Ahsan, op. cit., p. 54; cf. aussi pp. 81 et 114 sq.

¹⁹³ "Modernisation and Islam", loc. cit., p. 81; H. Moinuddin, op. cit., p. 314; cf. T. Nagel, op. cit., pp. 66 s.

¹⁹⁴ A.H. Dessouki, op. cit., p. 26.

¹⁹⁵ A. Dawisha, op. cit., p. 26.

¹⁹⁶ A.L. Karaosmanoğlu, in: *Heper/Israeli*, op. cit., p. 113; G. de Bouteiller, "Nation Islamique" II, p. 108.

(point de vue socialiste) supposèrent que l'OCI ne représenta pas une vision d'un monde hors du socialisme et du capitalisme.¹⁹⁸

A propos de cette thèse socialiste, on peut affirmer que l'OCI était dominée par les batailles entre les pays pro-occidentaux et pro-socialistes. La réalité politique est en effet dominée par les superpuissances et même en ce qui concerne les conflits au Moyen-Orient, c'est leur intervention qui importe et non celle de l'OCI. Ainsi l'OCI n'était pas établi en tant que véritable troisième chemin entre l'Est et l'Ouest.

De toute façon, on peut s'interroger quant à l'avenir de l'OCI face à la réconciliation et coopération agrandissante entre les Etats-Unis et l'URSS. Il faut encore remarquer que la coopération internationale de l'OCI, surtout avec l'ONU et ses sous-organisations, n'est pas encore très développée malgré les nombreuses déclarations visant à cela.¹⁹⁹

Il est ainsi possible de conclure que l'OCI a une influence assez grande - surtout dans le tiers-monde (auquel appartiennent tous les membres et la plupart des Etats non-membres avec une large minorité islamique) - sur les plans religieux et culturel (le premier étant presque toujours lié au deuxième, vu que l'OCI ne travaille pas directement dans le domaine religieux).

Cependant, son influence politique est beaucoup moins grande - vu qu'il n'existe pas une idéologie islamique, mais que les Etats-membres - aussi divergents soient-ils - sont libres quant à leur attitude dans et envers l'OCI.

Il semble également, que seule une meilleure coopération (et équilibrage) économique puisse vraiment faire avancer l'OCI et l'établir en tant que puissante organisation internationale. Ainsi, en portant le regard sur l'OCI, on peut conclure que "le progrès est un escargot"²⁰⁰

¹⁹⁷ Op. cit., p. 67.

¹⁹⁸ Cette thèse est aussi partagée par *Voigtländer/Höhne*, op. cit., p. 126, qui sont également des auteurs socialistes. Cette argumentation n'est guère étonnante vu la doctrine marxiste qui considère l'antagonisme entre capitalisme et communisme comme quasiment exclusive.

¹⁹⁹ Voir *R. Schulze*, "Eine islamische Alternative", op. cit., pp. 95 sq.

²⁰⁰ "Der Fortschritt ist eine Schnecke", *Günter Grass*.

Les 45 Etats-membres de l'OCI

Afghanistan	Liban
Algérie	Libye
Arabie Saoudite	Malaisie
Bahrain	Iles Maledives
Bangladesh	Mali
Bénin	Maroc
Brunei	Mauritanie
Burkina Faso	Nigéria
Caméroun	Niger
Chad	Oman
Comores	Ouganda
Djibouti	Pakistan
Egypte	Palestine (représentée par l'OLP)
Emirats Arabes Unis	Quatar
Gabon	Sénégal
Gambie	Sierra Leone
Guinée	Somalie
Guinée-Bissau	Soudan
Indonésie	Syrie
Iran	Tunisie
Iraq	Turquie
Jordanie	Yémen
Koweït	

Tableau de toutes les sessions de l'OCI

22-25 septembre	1969	Rabat (Maroc)	1 ^{er} Conférence au Sommet
23-25 mars	1970	Jeddah (Arabie Saoudite)	1 ^{er} Conférence des Ministres des Affaires étrangères (ci-après: ICFM)
26-28 décembre	1970	Karachi (Pakistan)	2 ^e ICFM
29 fév. - 4 mars	1972	Jeddah (Arabie Saoudite)	3 ^e ICFM
24-26 mars	1973	Benghazi (Libye)	4 ^e ICFM
22-24 février	1974	Lahore (Pakistan)	2 ^e Conférence au Sommet
21-25 juin	1974	Kuala Lumpur (Malaisie)	5 ^e ICFM
12-15 juillet	1975	Jeddah (Arabie Saoudite)	6 ^e ICFM
12-15 mai	1976	Istanbul (Turquie)	7 ^e ICFM
11-14 mai	1977	Tripoli (Libye)	8 ^e ICFM
14-18 avril	1978	Dakar (Sénégal)	9 ^e ICFM
8-12 mai	1979	Fès (Maroc)	10 ^e ICFM
27-29 février	1980	Islamabad (Pakistan)	1 ^{er} session extraordinaire de l'ICFM
17-22 mai	1980	Islamabad (Pakistan)	11 ^e ICFM
11-12 juillet	1980	Amman (Jordanie)	2 ^e session extraordinaire de l'ICFM
18-20 septembre	1980	Fès (Maroc)	3 ^e session extraordinaire de l'ICFM
26 septembre	1980	New York	4 ^e session extraordinaire de l'ICFM
25-28 janvier	1981	La Mecque et Taif (Arab. Saoudite)	3 ^e Conférence au Sommet
1-5 juin	1981	Baghdad (Irak)	12 ^e ICFM
22-26 août	1982	Niamey (Niger)	13 ^e ICFM
6-11 décembre	1983	Dhaka (Bangladesh)	14 ^e ICFM
16-19 janvier	1984	Casablanca (Maroc)	4 ^e Conférence au Sommet
18-22 décembre	1984	Sanaa (Yemen)	15 ^e ICFM
6-10 janvier	1986	Fès (Maroc)	16 ^e ICFM
23-25 janvier	1987	Koweït	17 ^e ICFM
26-29 janvier	1987	Koweït	5 ^e Conférence au Sommet
21-25 mars	1988	Amman (Jordanie)	18 ^e ICFM
13-16 mars	1989	Ryad (Arabie Saoudite)	19 ^e ICFM
31 juillet - 4 août	1990	Le Caire (Egypte)	20 ^e ICFM

Il faut annoter que les ministres des affaires étrangères de l'OCI se rencontrent chaque année lors des sessions de l'Assemblée Générale de L'O.N.U.

Democracy, Poverty and Development: A Review

By Jürgen H. Wolff

The article centers on two main themes:

1. A review of the old question of poverty of a developing country and its political system are systematically related;
2. whether economic development in the developing world rests necessarily on authoritarian forms of government.

As to the first question, simply correlating indicators of wealth and of democracy, a strong correlation results. However, should a cause-and-effect-relation exist, it is unclear what is the cause and what the effect: Are developing countries authoritarian because they are poor or are they poor because they are authoritarian? The strong correlation disappears if replaced by a time-series-analysis (following Arat): No clear relation between development of economic and development of democracy indicators could be found.

As to the second question, it can at least be shown that democratic forms of government in the Third World do not result in worse economic performance than authoritarian ones. Given the many advantages of democratic forms of government, e.g. in the human rights sphere, developing countries ought to introduce or reinforce democratic systems also if they wish to accelerate their economic development. Furthermore, Western foreign and development policy should insist on such a procedure: the objection that economic development is possible only with authoritarian government simply is not valid!

The Organization of the Islamic Conference

By Mark Zimdars

The Organization of the Islamic Conference (OIC), with 45 member states the largest inter-governmental organization outside the UN framework, is still seeking its place in the Muslim world after 20 years of existence.

The article describes the historical development which led to the foundation of the OIC and examines its structure as well as its work in political, economic and cultural areas.

Special attention is given to the influence of Islam on this organization and vice versa as Islam is its cohesive factor. For this reason, the attitude of e.g. Saudi Arabia and Pakistan towards the OIC from the viewpoint of Islam are analysed.

The political, economic and cultural differences of its member states, the endless tensions among them and serious financial difficulties have contributed to the very limited success of the OIC and its numerous specialised committees, subsidiary organisations and other affiliated institutions.